

Centre Européen de Recherches
et de Documentation Parlementaires



European Centre for Parliamentary
Research and Documentation

Europäisches Zentrum für Parlamentarische
Wissenschaft und Dokumentation

8 juillet 2021

CERDP

RAPPORT D'ACTIVITÉ

VERSION PROVISOIRE

Octobre 2019 – juin 2021

Ce document est disponible en français, en anglais et en allemand.

Le texte a été finalisé le 30 juin 2021.

Il a été publié conjointement par le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement le point de vue officiel de ces institutions.

Sommaire

1. Introduction par la codirectrice
2. Organisation
3. Description du CERDP
4. Activités du CERDP : octobre 2019 – juin 2021
 - 4.1. Evolution des demandes comparatives
 - 4.2. Réunions statutaires du CERDP
 - 4.3 Séminaires dans les domaines d'intérêt
 - 4.4 Site web du CERDP
5. Annexes
 - Annexe 1.* Statuts du CERDP
 - Annexe 2.* Statistiques sur les études comparatives, les réponses et les résumés comparatifs finaux 2010 - 2020
 - Annexe 3.* Participation aux séminaires du CERDP 2019– 2020

1. Introduction par la co-directrice¹

À l'heure de la pandémie et des confinements, alors que la plupart des assemblées parlementaires voyaient leurs activités ralentir et que les réunions devenaient impossibles, le flux de demandes et de réponses du réseau CERDP a montré toute son utilité.

De fait, le contexte sanitaire exceptionnel et ses effets sur les travaux parlementaires ont donné lieu à de nombreuses demandes comparatives et à un surcroît d'échange d'informations. La nature exceptionnelle de la situation sanitaire a appelé une réaction rapide : il fallait prendre des décisions urgentes pour assurer la continuité des travaux parlementaires et du processus démocratique. Connaître les mesures prises par les autres chambres et échanger sur les bonnes pratiques devenait donc une nécessité. Comment assurer le fonctionnement des parlements pendant la pandémie ? Quelles chambres avaient basculé sur des assemblées et des procédures de vote à distance, et selon quelles modalités techniques ? Comment se déroulaient concrètement les travaux parlementaires pendant la pandémie ? Des programmes de télétravail étaient-ils mis en place à l'attention du personnel ?

La covid-19 a d'abord fortement affecté les séminaires du CERDP. Cependant, après une courte pause marquée par l'annulation de nombreux séminaires – en raison de l'impossibilité de voyager et de se réunir –, le CERDP a su s'adapter en poursuivant ses travaux virtuellement et en favorisant les échanges de bonnes pratiques entre administrations parlementaires.

Les webinaires organisés ont remporté un vif succès et permis d'élargir la participation par rapport aux séminaires habituels. Cependant, le manque d'échanges interpersonnels, essentiels au réseau, a été ressenti comme un inconvénient ; ce format de réunion devrait donc être considéré comme un complément et non un substitut aux réunions physiques.

Plus que jamais donc, le présent rapport d'activité montre que le CERDP est devenu un outil encore plus essentiel pour que les parlements membres, et notamment leurs services de recherche et de documentation, puissent satisfaire les besoins en information de leurs parlementaires respectifs.

Le CERDP répond à un véritable besoin, qui découle directement des questions posées par les parlementaires et par les agents des services parlementaires. En outre, il repose sur le profond engagement de certaines personnes, les correspondants du CERDP, qui organisent l'échange d'informations avec un minimum de formalités administratives. Le fait de contribuer au CERDP est réciproquement utile aux parlements membres, qui s'entraident par ce moyen. L'étroite coopération entre le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui assurent un travail de soutien, garantit l'animation et la pérennité du réseau.

Bien des choses ont évolué depuis les débuts du CERDP. Il a fallu des années d'expérience pour que les parlements trouvent le meilleur moyen de gérer l'échange d'informations de façon régulière, afin de répondre aux demandes. Les demandes comparées et les séminaires annuels consacrés à des questions d'actualité se sont avérés des formats efficaces et qui fonctionnent bien. Mais rien ne pourrait fonctionner sans internet. Le site internet du CERDP est devenu un élément crucial du réseau, et une source croissante de connaissance parlementaire.

¹ Le poste de co-directeur pour l'Assemblée parlementaire est vacant depuis le départ en retraite de M. Horst Schade, le 1^{er} septembre 2020.

Demandes comparatives

En 2020, les correspondants ont traité 325 demandes, contre 306 l'année précédente. Le nombre de demandes dépasse 300 par an depuis 2017, signe des fortes attentes que les parlements placent dans le réseau CERDP. Les réponses aux demandes ont également augmenté, puisqu'elles sont passées de 7 310 en 2019 à 8 517 en 2020, ce qui souligne à quel point le réseau s'applique à fournir les informations demandées. Les informations ainsi obtenues permettent d'éclairer le débat parlementaire et favorisent l'efficacité des parlements.

Conférences et séminaires du CERDP

Le CERDP organise habituellement de quatre à six séminaires par an, hébergés par des parlements membres qui bénéficient des orientations des coordinateurs CERDP responsables. Ces séminaires existaient déjà au tout début du CERDP, et même avant le lancement des demandes comparatives sous leur forme actuelle. Ils offrent aux agents des parlements une occasion unique de rencontres et d'échanges. Chaque année, plus de 300 experts participent à un séminaire du CERDP, recueillant auprès de collègues parlementaires de toute l'Europe des opinions, idées et expériences qu'ils pourront appliquer à leurs propres travaux. Les séminaires du CERDP élargissent l'approche du travail parlementaire en y ajoutant l'apprentissage entre pairs. Il ne s'agit pas ici seulement d'échanger des informations et des bonnes pratiques, mais également d'éprouver un sentiment d'appartenance à une « famille européenne » élargie. Ces événements soulignent que le CERDP constitue un réseau de personnes et de collègues. Le CERDP tient à remercier, d'une part, les secrétaires généraux des parlements d'allouer les ressources indispensables à la tenue de ces événements et, d'autre part, les correspondants et les confrères et consœurs des divers parlements pour leur engagement et leur enthousiasme sans faille.

En 2020, les webinaires sont devenus la norme, remplaçant les séminaires qui avaient dû être annulés. Ces deux formats continueront probablement de coexister à l'avenir, favorisant une mise en réseau efficace et une plus large participation.

Site internet du CERDP

Grâce au soutien et à la contribution du Parlement européen, il est possible de mettre régulièrement à jour le site internet du CERDP pour répondre aux attentes et améliorer l'efficacité du réseau.

Le secrétariat du CERDP et son site internet ont une fonction capitale au sein du réseau. Le réseau doit la pérennité de son succès au soutien et à l'engagement constants de ses parlements membres, en particulier leurs correspondants, les quatre coordonnateurs du CERDP et son Secrétariat.

Les secrétaires généraux sont donc cordialement conviés :

1. à approuver le présent rapport d'activité ainsi que les priorités et le programme pour les années à venir ;
2. à maintenir leur soutien au CERDP, et à renforcer notamment la position de leur correspondant respectif au sein de leur propre chambre comme condition sine qua non du bon fonctionnement du réseau ;
3. à appliquer dans leur parlement des mesures qui encouragent la publication de résumés finaux des réponses aux demandes comparatives ;
4. à faire en sorte que les fiches thématiques parlementaires soient régulièrement mises à jour ;

5. à maintenir leur haut niveau d'engagement en tant qu'hôtes ainsi que lors des futurs séminaires et réunions statutaires du CERDP, et à autoriser leurs collaborateurs à participer à ces manifestations.

Katrin Ruhrmann

Codirectrice du CERDP
Parlement européen

2. Organisation

Codirectors

Katrin Ruhrmann, Parlement européen (depuis mai 2018)

Horst Schade, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (jusqu'à juillet 2020)

Cosecrétaires

Ulrich Hüschen, Parlement européen (jusqu'à janvier 2020)

Christine Detourbet, Parlement européen (depuis janvier 2020)

Yann de Buyer, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Comité exécutif

Zlatko Atanasov, Sobranie, Macédoine du Nord (depuis octobre 2018)

Charlotte Cousins, Houses of the Oireachtas, Irlande (depuis octobre 2018)

Richard Cracknell, House of Commons, Royaume-Uni (depuis octobre 2017)

Claus Koggel, Bundesrat, Allemagne (jusqu'à octobre 2019)

Blanca Hernandez, Congreso de Los Diputados, Espagne (depuis octobre 2019)

Jan-Henrik Pursiainen, Eduskunta, Finlande (depuis octobre 2018 jusqu'à juin 2021)

Coordinateurs des domaines d'intérêt du CERDP

Affaires économiques et budgétaires

Paola Bonacci, Camera dei Deputati, Italie

TIC dans les parlements

Jerry Hilbert, Parlement européen

Bibliothèques, services de recherche et archives parlementaires

Ida Kelemen, Assemblée nationale, Hongrie

Pratiques et procédures parlementaires

Christoph Konrath, Parlement, Autriche

Site web du CERDP

Responsable TI: Jerry Hilbert, Parlement européen

En juin 2021, le Comité exécutif a déploré le décès soudain de l'un de ses membres immensément respecté, Jan-Henrik Pursiainen. Jan-Henrik avait organisé une mémorable Conférence annuelle des correspondants à l'Eduskunta, à Helsinki, en octobre 2018. Son soutien, ses conseils et sa personnalité si affable laissent un grand vide au Comité exécutif et parmi tous ses collègues du CERDP.

3. Description du CERDP

Le CERDP a été créé en 1977, à Vienne, par la Conférence des présidents des Assemblées parlementaires d'Europe, qui a délégué sa formation et son administration aux Présidents du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le CERDP a pour objectif de promouvoir les échanges d'informations, d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques entre les administrations des parlements d'Europe sur des sujets d'intérêt commun ; de renforcer l'étroite coopération entre les services parlementaires dans tous les domaines de l'administration, de la législation, de l'information, des études et de la documentation parlementaires ; et de recueillir, échanger et diffuser les études réalisées par les services parlementaires (article 1 des statuts).

Le CERDP doit être considéré comme un réseau d'experts dans les parlements plutôt que comme un centre physique. Sa force réside dans l'échange non bureaucratique d'informations qui repose en grande partie sur la participation volontaire des personnes. Cet échange prend la forme de demandes comparatives et de séminaires d'experts.

Qui sont les membres ?

En vertu de l'article 2 des statuts du CERDP, les membres sont le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les chambres parlementaires dont les présidents sont membres de la Conférence européenne des Présidents de parlement. En outre, plusieurs parlements ont un statut d'observateur et de partenaire pour la démocratie.

Le Centre compte à présent 66 chambres parlementaires (dont 41 dans des Etats membres de l'UE) de 54 pays et institutions européennes. Les parlements sont représentés par 114 correspondants et correspondants adjoints au sein du réseau qui contribuent aux principales activités du CERDP.

Comment le CERDP est-il organisé ?

Chacune des assemblées membres désigne un haut fonctionnaire qui doit lui servir de *correspondant*. Le correspondant est le contact privilégié de l'assemblée et doit donc avoir accès au secrétaire général et être en mesure de coordonner la contribution des agents de sa chambre aux travaux du Centre. Le succès du Centre dépend, dans une large mesure, de la contribution des correspondants.

La Conférence européenne des présidents de parlement, qui réunit les Présidents et Présidentes des assemblées parlementaires des membres et des invités spéciaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, est l'autorité suprême du CERDP et se réunit tous les deux ans.

Le CERDP opère sous l'autorité des secrétaires généraux des chambres membres du réseau. Lors de leurs réunions, tenues tous les deux ans à l'occasion de la Conférence européenne des présidentes et présidents de parlement, ils approuvent le rapport d'activité et le programme d'action du CERDP et établissent les priorités applicables à son fonctionnement. Les deux co-directeurs et les deux co-secrétaires – représentant le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – sont désignés par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions. Les codirecteurs et les co-secrétaires, qui assument leurs fonctions pour le Centre en plus de leurs attributions normales, sont responsables du fonctionnement quotidien du CERDP. La Conférence des correspondants est la réunion annuelle des correspondants ; ceux-ci y examinent les travaux du CERDP et y prennent des décisions d'orientation politique.

Le Comité exécutif se compose des codirecteurs et de cinq correspondants (désignés par la Conférence des correspondants). Il assure la continuité des activités entre les réunions annuelles. Le Comité exécutif se réunit au moins deux fois par an. Le Secrétariat du Centre, y compris les agents responsables de son site internet, est pourvu par un fonctionnaire du Parlement européen.

En 2006 quatre domaines d'intérêt ont été créés : affaires économiques et budgétaires (AEB), technologies de l'information et de la communication dans les parlements (TIC), bibliothèques, services de recherche et archives (BRA), pratiques et procédures parlementaires (PPP). L'objectif de ces domaines d'intérêt est de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques principalement sous la forme de séminaires spécifiques sur des sujets d'actualité accueillis par un parlement membre du CERDP. Le Comité exécutif nomme quatre coordonnateurs chargés de promouvoir, chacun dans son domaine, une étroite coopération entre les chambres membres du CERDP.

Le succès du réseau tient non seulement à l'excellente coopération entre les personnes mais aussi à l'introduction de technologies de l'information modernes. Les activités du CERDP sont soutenues par un site web pleinement opérationnel. La section réservée aux membres du réseau héberge un puissant workflow électronique pour les demandes et les réponses, un nombre croissant de mini sites spécifiques aux séminaires et, dernier point mais non des moindres, des fiches thématiques parlementaires sur chaque chambre fournissant des données et des contacts.

Comment est-il financé ?

Le CERDP n'a pas de budget propre et ne reçoit pas de contribution financière de ses parlements membres. Ses frais de fonctionnement – personnel, secrétariat et bureautique – sont couverts par les budgets du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

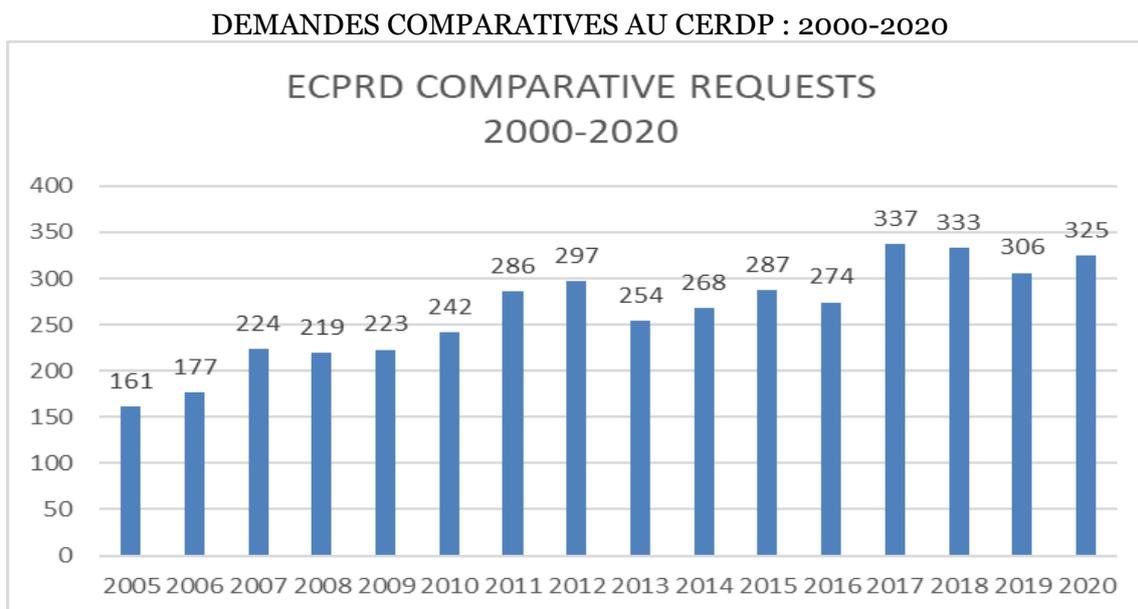
Les chambres membres assument les coûts afférents aux séminaires et rencontres du CERDP qu'elles accueillent, tels que la mise à disposition de salles de réunion ou le recours à des interprètes. Chaque parlement paie les frais de déplacement et de séjour de ceux de ses membres qui se rendent à ces séminaires et réunions. Afin que leurs membres puissent être présents, plusieurs parlements de pays d'Europe centrale et orientale reçoivent un soutien financier du Parlement européen.

4. Activités janvier 2019 – juin 2021 du CERDP

4.1 Évolution des demandes comparatives

Demands

De 2019 à 2020, les correspondants ont adressé au total 631 demandes au réseau du CERDP. 306 d'entre elles ont été formulées en 2019, soit 29 demandes de moins qu'en 2018 ; mais la tendance à la hausse inaugurée en 2017 a repris en 2020, avec 325 demandes.

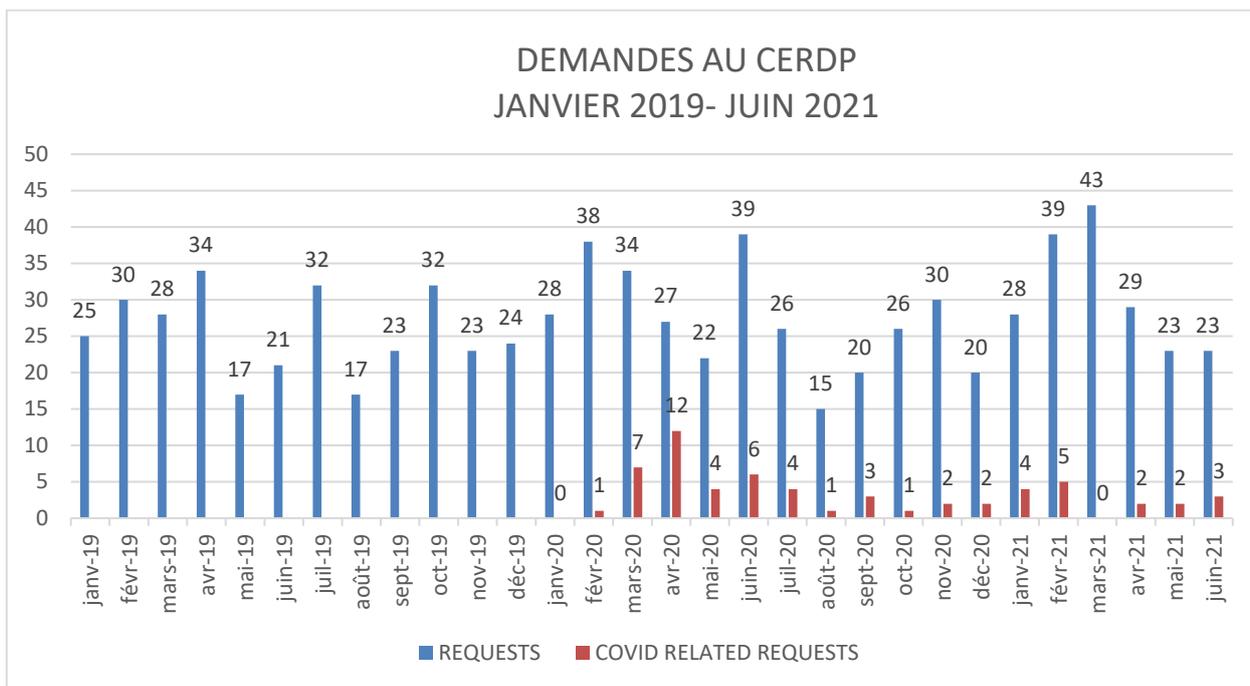


Sans surprise, depuis mars 2020, le réseau CERDP a reçu de nombreuses demandes relatives à la covid-19 : presque un tiers du total des demandes et réponses en mars et avril. Il y avait un besoin évident d'échanger des informations sur la réaction des autres parlements et de s'inspirer de leur expérience, sur trois grands sujets :

1. application des normes sanitaires et d'hygiène au sein des parlementaires et du personnel ;
2. continuité des travaux parlementaires pendant la pandémie ;
3. adoption de textes dans différents domaines pour faire face à la situation (transports, tourisme, situation sanitaire dans les prisons, camps de réfugiés, etc.).

Vu le flux croissant de demandes et de réponses relatives à la pandémie, le secrétariat du CERDP a décidé en avril de créer une page spéciale « covid-19 » sur le site internet du CERDP, afin de rassembler :

- les demandes et réponses relatives à la covid ;
- les résumés établis sur cette base ;
- des liens vers des informations complémentaires ;
- des mises à jour régulières de la part des chambres.



DEMANDES / DEMANDES CONCERNANT LA COVID

Cette augmentation des demandes confirme le succès du CERDP en matière d'échange d'informations entre parlements. Toutefois, chaque demande témoigne également du souhait d'obtenir des informations indispensables. Les demandes représentent une charge de travail croissante pour les correspondants et les autres experts des parlements, qui s'appliquent à donner des réponses de qualité sur des sujets complexes.

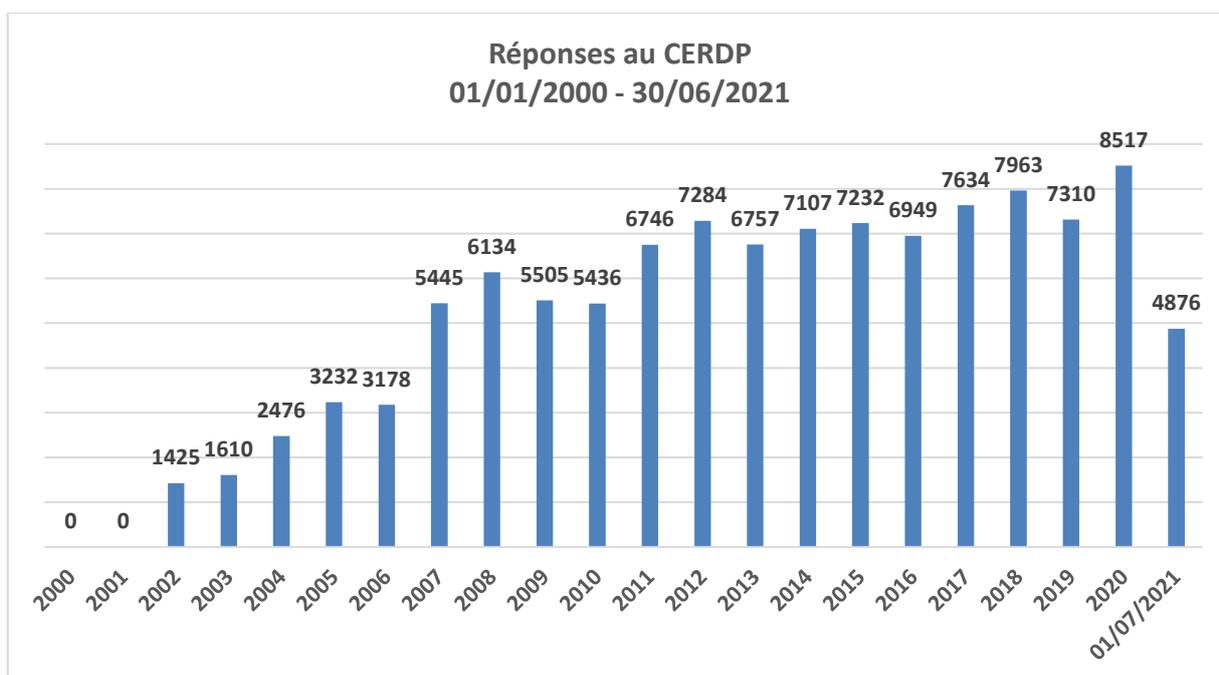
Par ailleurs, les demandes présentées au moyen du site internet du CERDP ne constituent que la partie émergée de l'iceberg. Les parlements membres du CERDP entretiennent également des contacts bilatéraux sur des sujets précis.

Réponses aux demandes

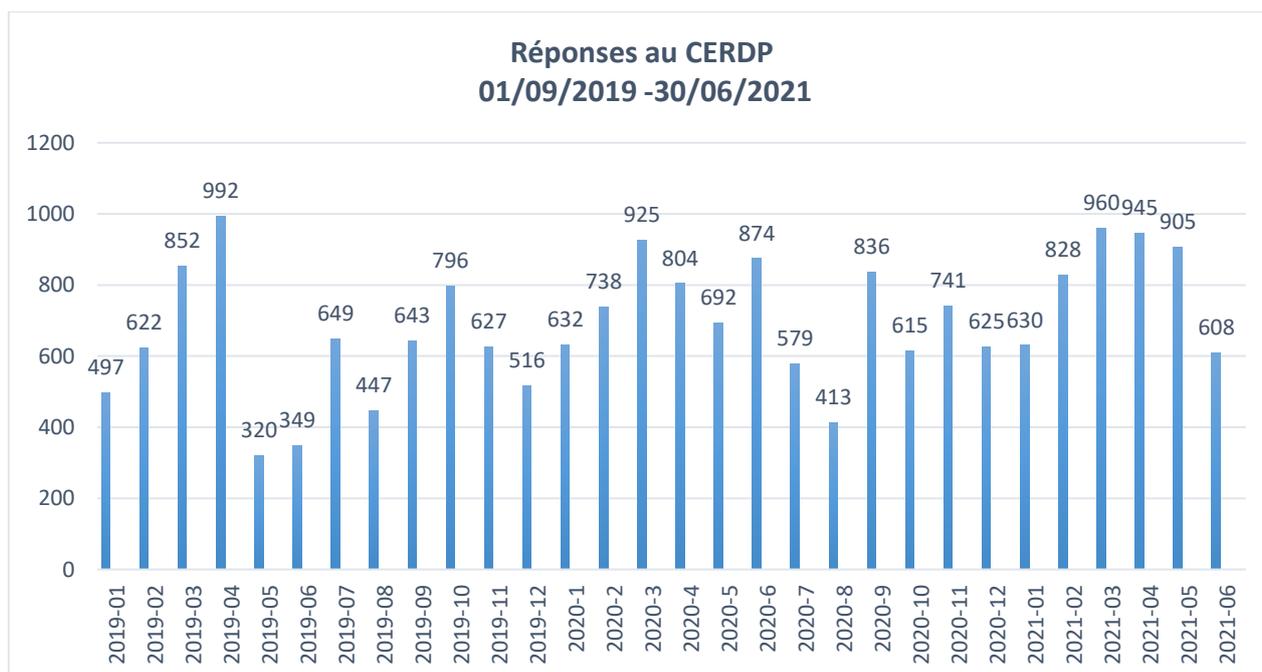
Entre 2019 et 2020, les parlements ont fourni 15 784 contributions. Les réponses ont suivi la même courbe que les demandes. L'année 2019 s'était achevée sur un nombre de 7 310 réponses apportées par les parlements, en légère diminution par rapport à l'année précédente (7 965 réponses en 2018), mais à mettre en parallèle avec la baisse du nombre de demandes en 2019.

En 2020 toutefois, les réponses ont connu une augmentation spectaculaire pour atteindre 8 400, avec un pic en mars : 925 réponses, portant pour la plupart sur la gestion de la pandémie.

Cela met en lumière l'impressionnant engagement des correspondants du CERDP, qui organisent un énorme volume d'échanges pour répondre aux besoins d'information de leurs chambres respectives. Au début de la crise de la covid-19 en particulier, le réseau CERDP a été très actif dans l'échange d'informations sur les mesures prises par les parlements face à la pandémie, mais aussi en matière de soutien mutuel.



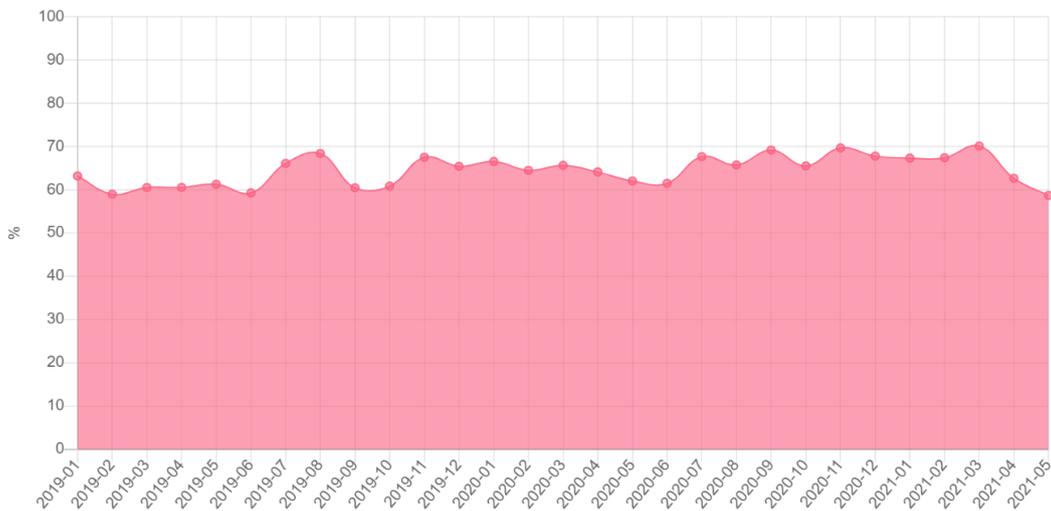
La courbe des chiffres mensuels, ci-dessous, suit peu ou prou le même rythme que celle des demandes.



N.B. : ces chiffres doivent être replacés dans le contexte des demandes elles-mêmes. Toutes les demandes ne sont pas adressées à l'ensemble des parlements. S'adresser à un groupe cible choisi, afin d'éviter un travail excessif, a constitué le principal mot d'ordre lors des conférences successives du CERDP. De ce fait, certains parlements reçoivent davantage de demandes à traiter que d'autres. En outre, dans les parlements bicaméraux, les demandes relatives à des questions législatives sont souvent partagées par les deux chambres de manière à équilibrer la charge de travail. Les ressources dont disposent les services de recherche, ainsi que la nature et la complexité des sujets, peuvent également limiter la capacité locale à traiter l'ensemble des demandes reçues.

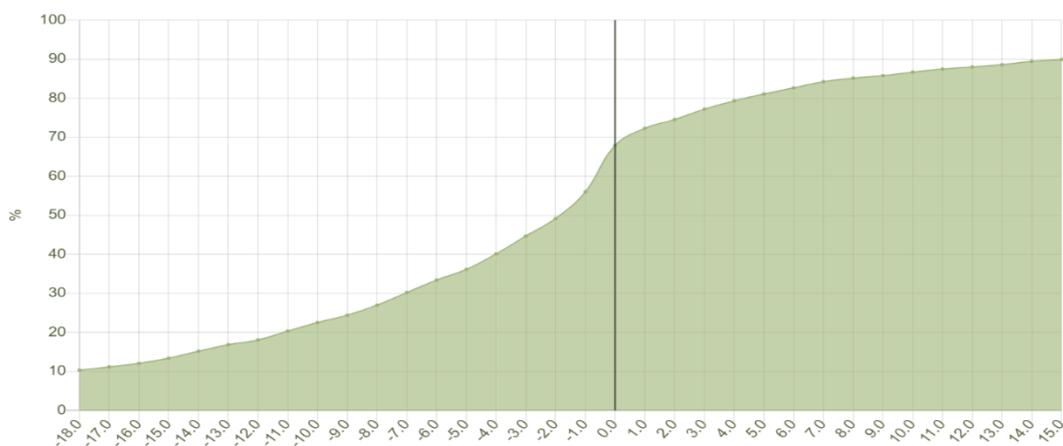
Taux de réponse

Le taux de réponse aux demandes oscille entre 59 % et 68 % pour la période couverte par le présent rapport. Le pourcentage moyen s'établit à 64 %, contre 59 % entre 2016 et 2018. Point intéressant, ce pourcentage moyen est resté assez stable au plus fort de la crise de la covid-19 et du confinement qu'elle a entraîné, signe d'une intense activité du réseau à un moment où beaucoup d'autres services parlementaires connaissaient un ralentissement.



Respect des délais

Les statistiques montrent que presque 68 % des réponses arrivent avant la fin du délai fixé par le parlement demandeur. Ce chiffre est important, car il nous permet d'estimer le volume d'informations potentiellement disponibles au moment où est demandé l'établissement du résumé destiné au client final. Le signe le plus rassurant est cependant le fait que 81 % des contributions arrivent environ cinq jours après le délai et sont donc probablement toujours utiles pour la version définitive d'un texte (ce qui est particulièrement le cas lorsque ces cinq jours englobent un week-end).



Sujets

Les sujets des demandes adressées au CERDP se répartissent globalement en deux grandes catégories. Pendant la période couverte, presque 40 % des demandes ont porté sur des questions relatives au fonctionnement et à la gestion des parlements, contre 43 % entre 2016 et 2018. Cette catégorie englobe les questions électorales, les affaires constitutionnelles, les compétences et l'examen attentif, les organes politiques et, élément important, tout ce qui touche aux parlementaires. Au sein de cette catégorie, le sujet le plus important, qui représente 12,3 % des demandes, concerne l'administration des parlements et porte sur des questions telles que le personnel, l'information et la communication, les TCI et les visiteurs.

Les chiffres font ressortir l'importance du réseau du CERDP pour l'échange de bonnes pratiques entre les administrations parlementaires et la création de réseaux d'experts ad hoc ou, parfois, permanents.

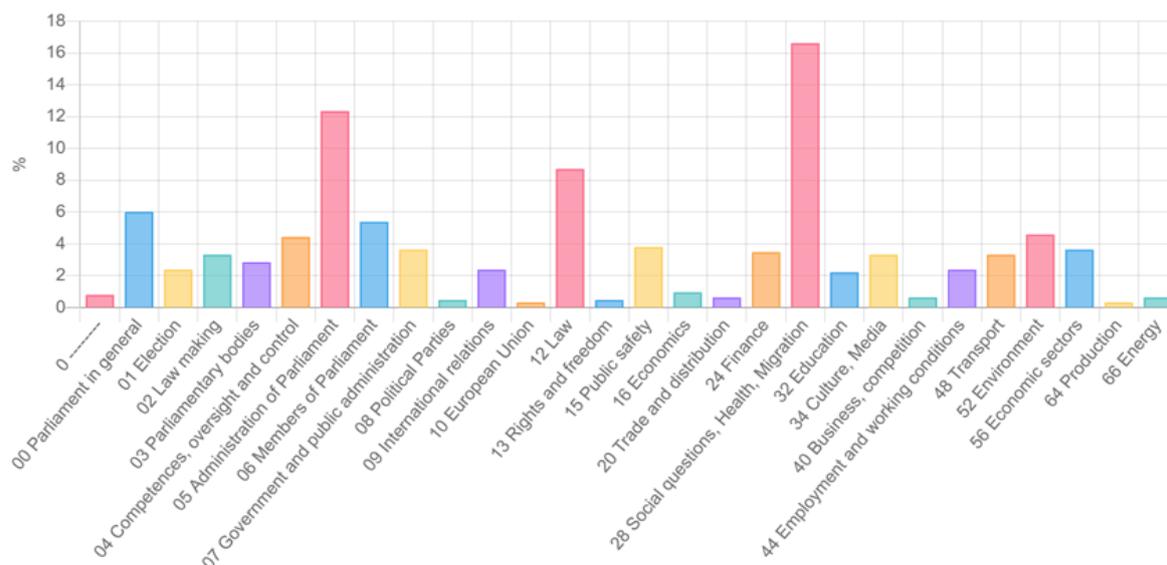
Les 58 % de demandes restantes découlent du projet politique des parlements et de leurs parlementaires. Elles reflètent le débat législatif, mais peut-être aussi les intérêts et les besoins individuels propres. La plupart du temps et pour des raisons évidentes, le véritable but d'une demande n'est pas précisé, bien que certains sujets transparissent indirectement dans les médias. Cela montre que les demandes adressées au CERDP ne s'apparentent pas à la recherche universitaire, mais s'inscrivent dans le cadre de la controverse politique.

Les politiques sociales, les questions de santé, les migrations, la sécurité publique et les questions juridiques figurent depuis des années parmi les principaux sujets abordés, puisqu'elles représentent plus de 16 % des demandes. Cela montre que les demandes adressées au CERDP sont étroitement liées aux problèmes et aux initiatives qui touchent directement les citoyens.

En 2020 logiquement, la pandémie de covid-19, qui a entraîné la fermeture ou le ralentissement de vastes pans de l'activité socio-économique, a fait encore augmenter les questions dans le domaine des affaires sanitaires et sociales (18,4 %). Les demandes ont également augmenté de façon compréhensible sur les questions d'administration du parlement (8,5 %), puisqu'il fallait faciliter la mise en œuvre des mesures sanitaires d'urgence et se prémunir du risque sanitaire tout en assurant la continuité des travaux parlementaires.

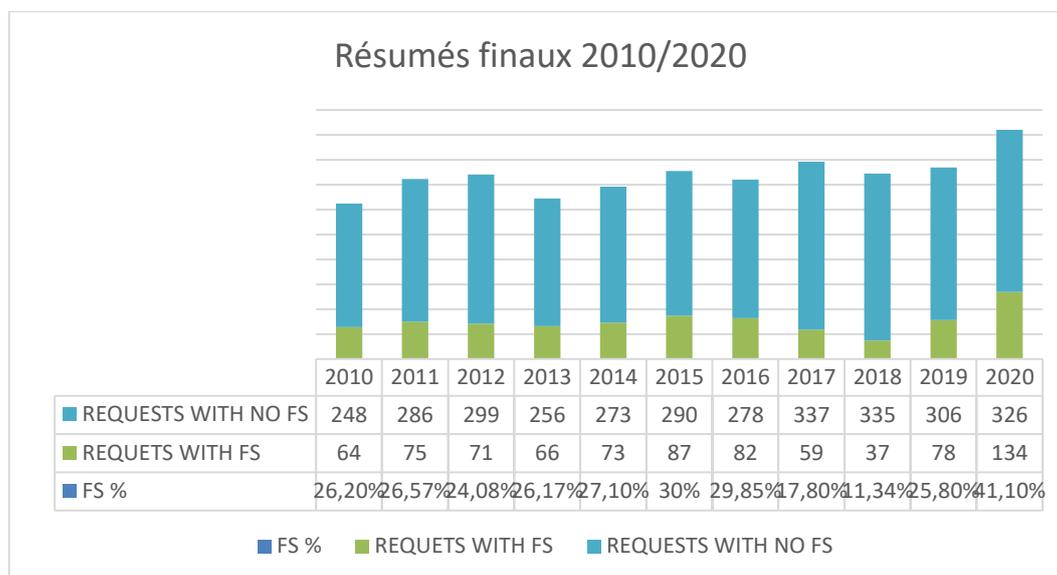
En cette période de pandémie, le réseau CERDP a montré toute sa valeur et sa pertinence en matière de partage d'informations et de bonnes pratiques.

DEMANDES AU CERDP PAR SUJETS – 2019/2020



[00 Parlement en général / 01 Élections / 02 Élaboration des lois/ 03 Organes parlementaires/ 04 Compétences, supervision et contrôle/ 05 Administration du Parlement/ 06 Membres du Parlement/ 07 Gouvernement et administration publique/ 08 Partis politiques /09 Relations internationales/ 10 Union européenne/ 12 Droit/ 13 Droits et libertés/15 Sécurité publique/ 16 Économie / 20 Commerce et distribution / 24 Finance / 28 Questions sociales, santé, migrations / 32 Éducation / 34 Culture, médias / 40 Entreprises, concurrence / 44 Emploi et conditions de travail / 48 Transports / 52 Environnement / 56 Secteurs économiques / 64 Production / 66 Énergie]

Résumés



[% DE RÉSUMÉS : DEMANDES AVEC RÉSUMÉ DEMANDES SANS RÉSUMÉ]

Les résumés constituent la meilleure manière de mettre en avant l'important volume et l'utilité des demandes et réponses au CERDP. Malheureusement, trop peu de demandes aboutissent à un résumé.

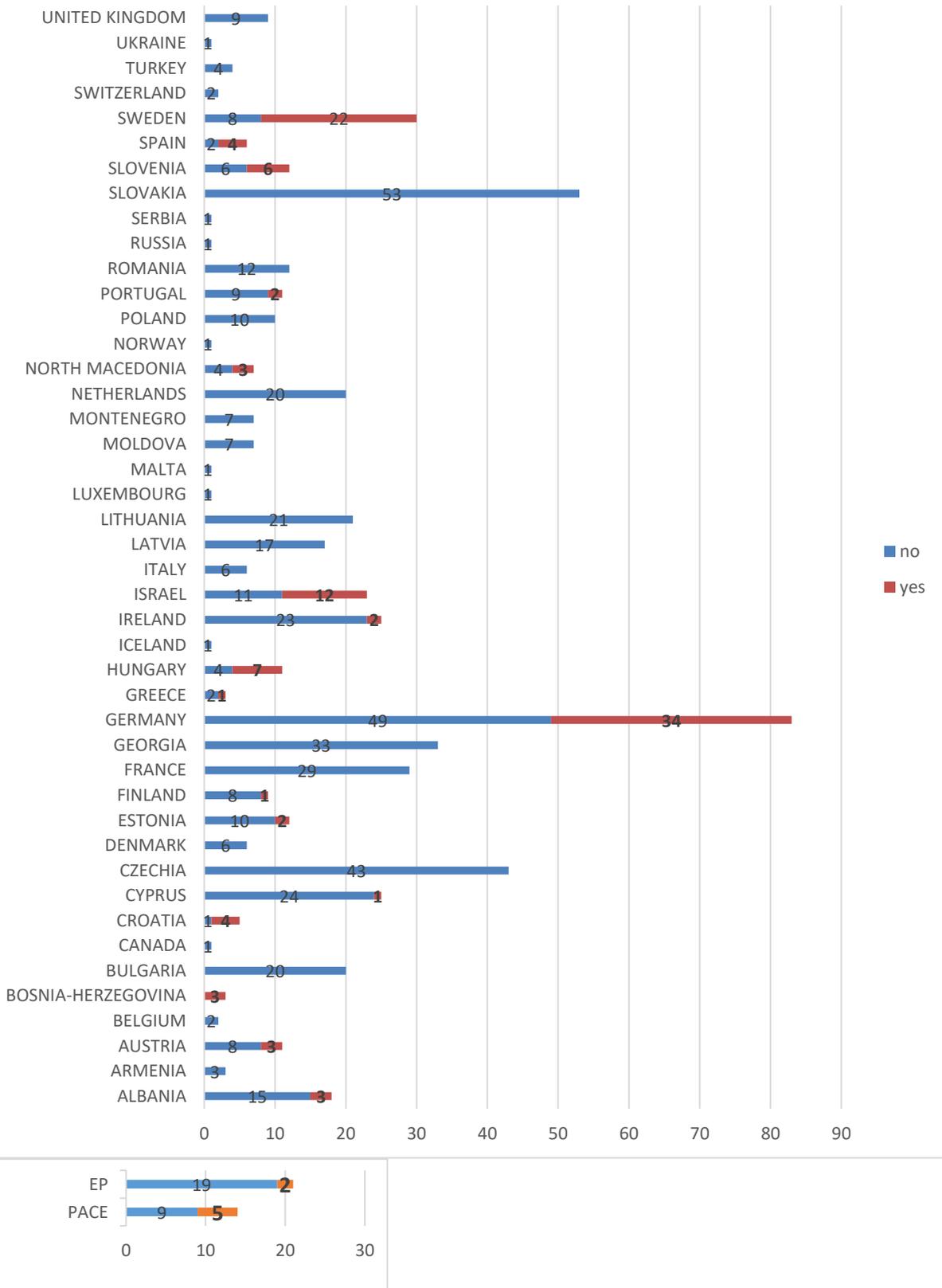
Les moyens d'encourager la rédaction de résumés finaux sont à l'étude depuis longtemps, sans qu'une solution n'ait été trouvée. En août 2020, la grande majorité des correspondants ayant répondu à la demande n° 4475, sur « l'efficacité du réseau CERDP », a confirmé la nécessité de

diffuser plus largement les résumés finaux, de s'entendre sur une méthodologie et sur des directives communes afin de les harmoniser et d'améliorer leur visibilité.

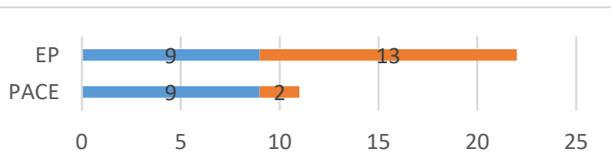
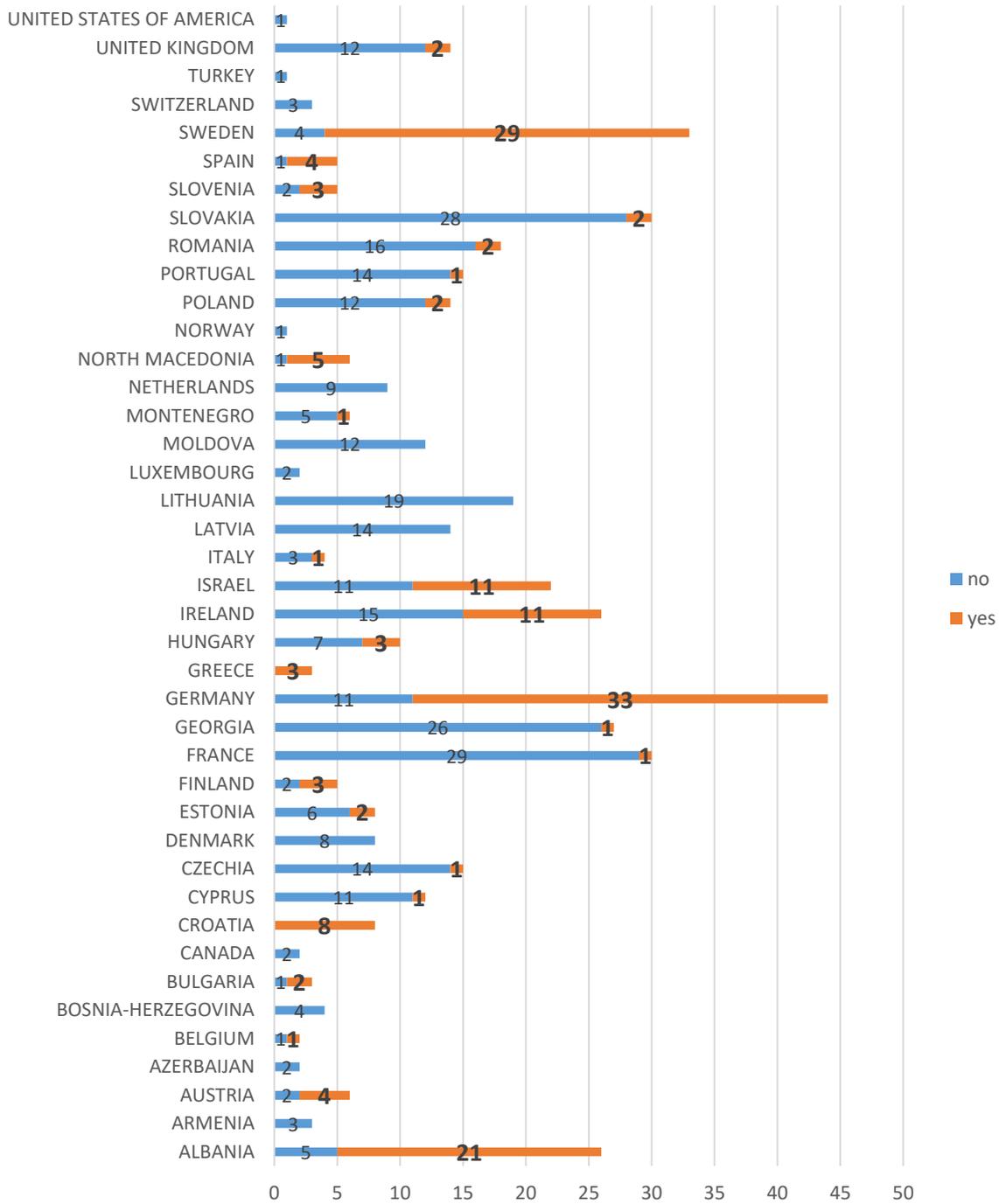
À cet égard, la nouvelle version du site internet du CERDP, mise en ligne en octobre 2020 avec le soutien des services informatiques du Parlement européen, a modifié le tableau de bord des correspondants pour les inviter à soumettre leur résumé final et rendre plus visibles les résumés finaux déposés sur le site.

Cette démarche a entraîné en 2020 une augmentation notable du taux de résumés finaux, puisque 41,10 % des demandes ont abouti à la publication d'une note synthétisant les réponses (contre 25,80 % en 2019 et 11,3 % en 2018).

SUMMARIES FINALISING ECPRD REQUESTS BY COUNTRIES 01/01/2018 - 30/12/2019



SUMMARIES FINALISING ECPRD REQUESTS BY COUNTRIES 01/01/2020-30/06/2021



4.2 Réunions statutaires du CERDP

- **Réunion des secrétaires généraux de parlements sur le CERDP lors de la Conférence européenne des présidentes et présidents de parlement**

Strasbourg, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 25 octobre 2019

Les co-directeurs du CERDP ont présenté le Rapport d'activité 2016-2018 et le programme et les priorités pour 2020 et 2021. Ce rapport d'activité couvrait une période de trois ans car la Conférence des présidents, et par conséquent la réunion des secrétaires généraux, avait été repoussée d'un an.

Les secrétaires généraux ont fait part de la grande satisfaction que leur inspirent les travaux du réseau et ont approuvé le rapport d'activité et le programme et les priorités des deux années à venir. Au cours du débat, plusieurs participants ont exprimé leur intention d'accueillir un séminaire du CERDP.

- **Conférence annuelle des correspondants**

Berlin, Bundestag et Bundesrat, 10 au 12 octobre 2019

La pré-conférence s'est centrée sur le thème « Les jeux de rôle : un outil au service de l'engagement des parlements ». Un court questionnaire préparatoire avait été envoyé avant la réunion. Après une présentation du thème, la réunion s'est ouverte sur un jeu de rôle : tous les participants ont pris part à une simulation du processus de prise de décisions au Bundesrat allemand.

La conférence de vendredi a consisté en un échange classique sur l'évolution des demandes comparatives. Un échange de vues a ensuite pu se tenir sur la question des demandes bilatérales en dehors des procédures du CERDP. Avant le déjeuner, tous les groupes de discussion se sont penchés sur le même thème : « Bonnes pratiques concernant les demandes et les réponses : quelles sont celles qui sont efficaces ? ». Les correspondants se sont vus présenter les études de cas du Parlement européen, du Parlement britannique et du Bundestag allemand sur les demandes de documents du CERDP dans le contexte de la législation sur la liberté d'information. Ils ont également écouté les coordonnateurs du CERDP présenter le rapport d'activité dans les domaines d'intérêt, et adopté le rapport d'activité intermédiaire octobre 2018-septembre 2019 et le calendrier des événements pour 2020-2021. Les participants ont aussi été informés des progrès réalisés sur le nouveau site internet et écouté un rapport sur les activités de l'IFLA.

Skopje (en ligne), Sobranie, 22 octobre 2020

En raison de la crise de la covid-19, la Conférence annuelle 2020 du CERDP, prévue à Skopje, s'est tenue à distance.

La pré-conférence s'est penchée sur « la représentation dans les démocraties modernes », avec un retour sur le résumé issu du questionnaire CERDP n° 4527, sur le thème « la prise de décision en démocratie – quels modèles de partage de pouvoirs pour prendre en compte la diversité ? ». Pendant la pause déjeuner étaient ouvertes deux salles de réunion en ligne, sur deux sujets : « Covid-19 et parlements » et « Covid-19 et éducation ». Une vidéo commune de l'Assemblée fédérale suisse et de l'Assemblée de Macédoine du Nord sur le processus législatif « Parliament for Youth » a également été diffusée, ainsi qu'une vidéo « Ce que vous avez manqué à Skopje » (visite virtuelle des lieux les plus emblématiques).

La Conférence annuelle a débuté l'après-midi. À l'ordre du jour figuraient un rapport sur la réunion des secrétaires généraux de parlements tenue lors de la Conférence européenne des présidentes et présidents de parlement, les 24 et 25 octobre 2019 à Strasbourg ; l'adoption

du rapport d'activité intérimaire pour octobre 2019-octobre 2020 et du calendrier des événements pour 2020-2021 ; une présentation du rapport d'analyse du flux de demandes et réponses au CERDP pour la période 2010-2019 ; et un suivi des idées et propositions soulevées par les groupes de discussion lors de la Conférence annuelle à Berlin, en octobre 2019.

Un rapport sur le réseau CERDP en temps de covid-19 a été présenté, montrant que pendant la pandémie, le réseau avait très bien fonctionné et connu une augmentation des demandes soumises, en particulier sur la réaction des parlements à la situation et sur les questions de politique sanitaire et sociale. Par ailleurs, une page spécialement consacrée à la pandémie de covid-19 a été créée sur le site internet du CERDP.

Les correspondants ont approuvé les conclusions tirées par le Comité exécutif de son analyse des réponses à la demande sur « l'efficacité du réseau CERDP », conclusions qui soulignaient en particulier l'importance de promouvoir la rédaction et la publication de résumés à l'issue des demandes présentées au réseau.

Une discussion s'est tenue concernant le site internet du CERDP (expériences et suggestions), et les participants à la Conférence annuelle ont écouté les rapports des coordonnateurs du CERDP sur chacun des domaines d'intérêt.

Enfin, les correspondants ont approuvé par acclamation la réélection de M. Richard CRACKNELL comme membre du Comité exécutif du CERDP.

- **Comité exécutif**

Strasbourg, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 20 mars 2020

Cette réunion du Comité exécutif a été annulée en raison de la crise de la covid-19 et des restrictions de déplacement qu'elle a entraînées.

Strasbourg (en ligne), Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 26 mai 2020

En raison de la crise de la covid-19, la réunion du Comité exécutif s'est tenue à distance.

Le Comité exécutif a écouté une mise à jour sur les préparatifs de la Conférence annuelle des correspondants, prévue à Skopje en octobre 2020, et tenu un échange de vues sur les activités du CERDP à l'heure de la covid-19.

Le Comité exécutif a écouté un compte rendu de la réunion des secrétaires généraux de parlements sur les questions afférentes au CERDP (dans le cadre de la Conférence européenne des présidentes et présidents de parlement, tenue à Strasbourg le 25 octobre 2019). Parmi les autres thèmes de la réunion figuraient l'analyse du flux de demandes et de réponses au CERDP de 2010 à 2020, le suivi des idées et propositions soulevées par les groupes de discussion lors de la Conférence annuelle à Berlin en octobre 2019, les rapports des coordonnateurs du CERDP sur les activités dans leurs domaines d'intérêt respectifs et un rapport sur les dernières nouveautés du site internet du CERDP.

Strasbourg (en ligne), Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 1^{er} juillet 2020

Le Comité exécutif a discuté des modalités de la prochaine Conférence annuelle des correspondants. Vu l'instabilité de la situation sanitaire, il a été décidé de l'organiser en virtuel.

Les participants ont échangé sur les moyens d'intensifier la coopération entre le CERDP et l'UIP sur Parline. Ils ont pris connaissance des dernières évolutions du site internet, ainsi que

des rapports pour chaque domaine d'intérêt pour 2021. Tous les correspondants ont signalé que passé la phase d'adaptation aux réunions à distance, tous les séminaires organisés en virtuel avaient été un succès. Ils ont cependant annoncé leur intention d'organiser le plus tôt possible des séminaires en face-à-face.

Le Comité exécutif a lancé un groupe de travail temporaire sur l'efficacité du CERDP, chargé d'étudier les mesures possibles pour améliorer l'impact du flux de travail du CERDP.

Helsinki (en ligne), Eduskunta, 25 septembre 2020

Le Comité exécutif a écouté une mise à jour sur les préparatifs de la Conférence annuelle des correspondants, prévue à Skopje en octobre 2020, en particulier concernant la plateforme numérique à utiliser, et donné son feu vert à l'ordre du jour de la pré-conférence et de la Conférence elle-même.

Les membres du Comité exécutif ont préparé la procédure d'élection à distance d'un membre du Comité exécutif, le mandat de M. Richard CRACKNELL expirant fin octobre 2020, et renouvelé le mandat de Mme Paola BONACCI comme coordonnatrice du domaine d'intérêt Affaires économiques et budgétaires.

Bruxelles (en ligne), Parlement européen, 18 mars 2021

Le Comité exécutif a tenu un premier échange de vues sur l'organisation de la prochaine Conférence annuelle et en a fixé la date au jeudi 18 novembre 2021, après la Conférence européenne des présidentes et présidents de parlement, prévue à Athènes les 21 et 22 octobre 2021.

Compte tenu de l'évolution prévisible de la situation sanitaire, la question d'une organisation à distance ou en face-à-face s'est encore posée. Vu l'incertitude de la situation, cette décision a été remise à juillet. En cas de tenue à distance, M. Richard Cracknell a proposé que la Conférence annuelle des correspondants soit organisée par la Chambre des Communes, à Londres.

Le Comité exécutif a examiné les « leçons tirées » de l'impact de la pandémie sur les méthodes de travail du CERDP, en portant une attention spéciale à l'organisation des webinaires, qui ne doivent pas remplacer les séminaires. En particulier, l'interactivité et les contacts personnels essentiels à tout réseau en sont absents ; mais ils peuvent aussi permettre de rassembler beaucoup plus de participants.

Sur la base des conclusions sur « l'efficacité du CERDP », adoptées par la Conférence annuelle précédente à Skopje, le Comité exécutif a décidé d'appuyer la tendance à la hausse dans la publication des résumés finaux et de mettre en place un groupe de travail chargé de mettre à jour les directives concernant le dépôt de demandes au CERDP. Les conclusions de ce groupe de travail seront examinées lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, puis présentées à la Conférence annuelle.

Bruxelles (en ligne), Parlement européen, 1^{er} juillet 2021

Le Comité exécutif a tenu un échange de vues sur les préparatifs de la prochaine Conférence annuelle, prévue pour le 18 novembre. Vu l'incertitude persistante sur la situation sanitaire anticipable en novembre et le fait que la conférence annuelle réunisse des correspondants de nombreux pays pouvant toujours appliquer des restrictions de déplacement, le Comité exécutif a décidé de tenir la prochaine Conférence annuelle à distance depuis Londres et accepté les propositions de M. Richard Cracknell sur la pré-conférence : table ronde sur « Les parlements et la pandémie », visite virtuelle du Parlement britannique, pause-café virtuelle pour favoriser des échanges plus informels et présentation du CERDP pour les nouveaux correspondants et correspondants adjoints.

Le Comité exécutif a convenu d'inviter à la prochaine Conférence annuelle du CERDP un représentant de Parline, la plateforme de l'UIP, afin de renforcer les échanges et la coopération. Le Comité exécutif a approuvé les conclusions du groupe de travail mis en place en mars pour mettre à jour les directives concernant le dépôt des demandes au CERDP. Ces directives actualisées seront présentées pour approbation à la prochaine conférence annuelle.

Les coordonnateurs du CERDP ont rendu compte des webinaires qu'ils avaient organisés dans leurs domaines d'intérêt respectifs.

L'accent a été mis sur les avantages des réunions virtuelles, en particulier pour la participation, sur la nécessité d'alterner réunions à distance et en face-à-face et sur la possibilité d'organiser des réunions hybrides, qui autoriseraient la participation des personnes ne pouvant se déplacer.

Il a enfin été décidé de reporter à septembre 2021 le délai pour la nomination de trois membres du Comité exécutif, pour tenir compte du fait que la prochaine Conférence annuelle se tiendrait à distance et pour préparer la procédure d'élection.

4.3 Séminaires du CERDP sur les domaines d'intérêt

Domaine d'intérêt : affaires économiques et budgétaires

Webinaire : « Participation des parlements à la définition des plans nationaux de reprise », Rome (en ligne), Camera dei deputati, 23 avril 2021

Ce webinaire visait à favoriser l'échange d'informations sur le rôle joué par les parlements dans la définition et l'adoption des plans nationaux de reprise, outils extrêmement importants non seulement pour soutenir la reprise des économies de l'espace économique européen après la pandémie, mais aussi pour promouvoir leur transition vers le numérique et vers des modèles environnementaux plus durables. 67 participants de 25 chambres différentes ont assisté à cet événement.

Les discussions du webinaire se sont fondées sur les résultats d'un questionnaire du CERDP sur le sujet. Trois sessions ont été organisées. La première concernait les perspectives post-covid des économies européennes ; il y a été question des réponses de politique budgétaire, du rôle des programmes « Next Generation EU » et des parlements et de la prise de décision orientée vers la reprise, la résilience et une croissance inclusive. La deuxième session s'est concentrée sur le Parlement européen, avec un débat sur le programme « Next Generation EU ». La troisième visait à échanger sur le rôle des parlements nationaux dans la définition des plans nationaux de reprise. À cette occasion, un aperçu des résultats du questionnaire et plusieurs études de cas par pays ont été présentés aux participants.

Webinaire « Comment renforcer le contrôle parlementaire sur les processus budgétaires » – Podgorica (en ligne), Parlement du Monténégro, 17 juin 2021

64 participants de 28 chambres différentes se sont réunis en ligne pour discuter du contrôle exercé par les parlements sur les processus budgétaires.

Ce webinaire consistait en trois sessions, la première consacrée aux avis techniques indépendants au service des choix de politique budgétaire, la deuxième au soutien apporté par les institutions supérieures de contrôle des finances publiques aux activités de contrôle des parlements, avec un coup de projecteur sur l'expérience du Parlement européen, et la troisième aux relations entre les parlements, les conseils des finances publiques et les institutions supérieures de contrôle dans les processus budgétaires. Cette session a été l'occasion de présenter un aperçu des résultats du questionnaire et cinq études de cas, concernant l'Autriche, la France, l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Domaine d'intérêt : les TIC dans les parlements

Séminaire « Innovations et projets d'intelligence artificielle (IA) dans les parlements »

Tallinn, Riigikogu, 3 et 4 octobre 2019

Ce séminaire invitait les parlementaires à discuter de la planification stratégique en matière d'innovation au sein des parlements et du rôle respectif des assemblées plénières et des commissions dans ce processus. Il a également abordé l'apport potentiel des systèmes d'intelligence artificielle aux travaux parlementaires, aux élections et au vote électronique, à l'innovation dans le secteur public et enfin, l'intérêt d'un usage structuré des données et du cloud pour les nouveaux systèmes.

Ce séminaire a réuni 60 participants, plus deux invités spéciaux de l'UIP et l'ancien coordonnateur du CERDP pour la Camera dei Deputati (Italie). Les participants venaient de 32 chambres différentes.

Webinaire « Signatures et sceaux électroniques » – Bruxelles (en ligne), Parlement européen, 15 mars 2021

60 participants de 25 chambres différentes ont pris part à ce webinaire, ainsi que deux invités spéciaux de l'UIP et l'ancien coordonnateur du CERDP et gestionnaire des TCI de la Camera dei Deputati (Italie).

La crise de la covid-19 a fait exploser le recours à la signature électronique. Devant cette situation, ce webinaire visait à donner aux participants une définition claire de la « signature numérique » et à leur présenter ses principaux aspects juridiques et de sécurité, ainsi que la Liste de confiance de l'UE.

Webinaire « Communications en ligne et adaptation des communications parlementaires en période de pandémie » – Helsinki (en ligne), Eduskunta, 3 juin 2021

Ce webinaire organisé par l'Eduskunta a rassemblé 92 participants de 40 chambres différentes, dont cinq invités spéciaux.

Il se composait de trois sessions. La première session portait sur l'adaptation des communications parlementaires en période de pandémie ; elle s'est ouverte sur une synthèse des réponses au questionnaire envoyé au préalable. La deuxième était consacrée à l'accessibilité et à la facilité d'utilisation des sites internet et autres services numériques. La troisième session, enfin, consistait en une présentation sur la désinformation et les hypertrucages (deepfakes).

Domaine d'intérêt : bibliothèques, services de recherche et archives

Séminaire « Évolution du rôle des services de recherche parlementaires au fil des ans », Jérusalem, Knesset, 17 et 18 juin 2020

Ce séminaire a été reporté du fait de la pandémie.

Webinaire « La recherche parlementaire en mode crise : covid, convalescence, correctifs » – Bruxelles, Parlement européen, 12 et 13 novembre 2020

Le Service de recherche du Parlement européen a organisé un séminaire à distance dans le cadre du CERDP, qui a réuni 81 participants issus de 23 chambres parlementaires.

La session d'ouverture a débuté par une allocution de bienvenue de Mme Dita Charanzova, vice-présidente du Parlement européen, soulignant que la crise du coronavirus avait créé des défis sans précédent non seulement en termes de santé et d'économie, mais aussi pour le fonctionnement des institutions démocratiques. Elle a également souligné l'importance d'une réponse rapide et efficace des services de recherche parlementaires à la crise. Sous différents formats (visio-café, discussions collaboratives en ligne, forum sur le management et ateliers), les participants ont pu parler de l'avenir de la recherche parlementaire après la pandémie.

Webinaire « Une année d'espoir et de transition » – Bruxelles (en ligne), Parlement européen, 1^{er} au 3 juin 2021

Organisé par le Service de recherche du Parlement européen, ce webinaire a réuni 85 participants issus de 30 chambres parlementaires.

Il se composait de sept sessions et deux cafés virtuels, répartis sur trois jours. La première journée était centrée sur l'avenir du travail parlementaire. La deuxième a été l'occasion de discuter des effets de la crise sur différentes politiques. Les participants ont pu discuter des effets de la pandémie sur le travail des bibliothèques parlementaires, ainsi que des mesures adoptées.

Domaine d'intérêt : pratiques et procédures parlementaires

Séminaire « Le statut juridique des parlementaires : dernières évolutions » – Bruxelles, Chambre des représentants et Sénat, 24 et 25 octobre 2019

Ce séminaire a réuni 54 participants de 29 chambres différentes.

Trois thèmes étaient au programme. Le séminaire a débuté par une session sur la situation financière et matérielle des parlementaires, son évolution et celle des indemnités et défraiements. Le deuxième thème concernait les limitations du mandat parlementaire, les incompatibilités et la conciliation des besoins de transparence et de vie privée. Les sessions du vendredi étaient centrées sur les principes déontologiques.

Webinaire « Privilège parlementaire et Règlement général sur la protection des données » – Vienne (en ligne), Nationalrat, 15 juin 2020

Pour la troisième fois, le domaine d'intérêt du CERDP Pratiques et procédures parlementaires et le Parlement autrichien ont accueilli un webinaire sur la protection des données. Ce webinaire, qui a réuni 25 participants, a permis d'échanger sur les dernières évolutions, avec des exemples fournis par les délégués à la protection des données (DPD) participants.

Webinaire « Parlements et droit constitutionnel / Parlements et cours constitutionnelles » – Vienne (en ligne), Nationalrat, 12 et 13 novembre 2020

À l'occasion du centenaire de la Loi fondamentale fédérale autrichienne et de la création de la Cour constitutionnelle autrichienne, le Parlement autrichien a organisé un webinaire sur la façon dont les parlements en général, et les administrations parlementaires en particulier, débattent des questions constitutionnelles. Ce séminaire était centré sur les relations entre les parlements et la jurisprudence constitutionnelle (par des cours constitutionnelles ou autres). Il a réuni 75 participants de 32 chambres différentes.

Quatre sessions ont été organisées, relatives à la perception et à l'approche générale de l'application du droit constitutionnel au sein des parlements, au contrôle de constitutionnalité de la législation par les parlements, aux différends au sein des organes parlementaires et entre organes parlementaires devant une cour constitutionnelle et au point de vue des juges sur ces questions.

**Webinaire « Parlements et Règlement général sur la protection des données »
– Vienne (en ligne), Nationalrat et Bundesrat, 18 janvier 2021**

Le séminaire a réuni plus de 65 participants provenant de 26 chambres parlementaires. Les participants étaient des délégués à la protection des données, des juristes et des experts en TCI.

La première session a porté sur la protection des données en lien avec l'utilisation de services en cloud par les parlements. La deuxième session était consacrée à la décision de la CJE sur les pétitions parlementaires et le RGPD et à ses conséquences sur les pratiques et procédures parlementaires.

**Webinaire « La sécurité des parlements après les événements du Capitole »,
Washington (en ligne), Congress et Nationalrat autrichien, 9 juin 2021**

Ce webinaire a été annulé.

**Webinaire « Parlements et Règlement général sur la protection des données »
– Vienne (en ligne), Nationalrat, 14 juin 2021**

À la lumière des suggestions formulées lors de précédents webinaires, l'accent a été mis sur la portée matérielle du RGPD pour les parlements, avec une étude de cas fournie par le Parlement hellénique. Ce webinaire, organisé par le Parlement autrichien, a réuni plus de 25 participants de 17 parlements différents. Les participants étaient juristes et délégués à la protection des données.

Le séminaire s'est articulé autour de deux sessions. La première était une introduction au sujet, lors de laquelle les participants se sont vus présenter les résultats de la demande n° 4673 du Parlement autrichien. La seconde s'est concentrée sur l'étude de cas du Parlement hellénique. La qualité des relations entre le Parlement et l'Autorité hellénique de protection des données a été soulignée, et le Parlement hellénique s'est rangé parmi les parlements qui considèrent que les activités essentielles des parlements entrent indirectement dans le champ du RGPD.

4.4 Site internet du CERDP

Le site internet du CERDP a connu une refonte complète en 2017, mais de nouvelles idées ont continué de voir le jour. Pendant la période 2019-2020, plusieurs améliorations ont donc été apportées au site pour faciliter le travail des correspondants ou rendre ce travail plus visible pour les correspondants des autres parlements.

Parmi les nouvelles fonctionnalités, soulignons les tableaux de bord personnalisés pour les correspondants et leurs délégués, ainsi que la simplification du processus de contribution aux échanges d'informations.

Dans le même esprit, une autre mise à jour a permis de faciliter le dépôt des résumés finaux et de les rendre plus visibles et plus faciles à consulter.

Annexes

Annex 1. Statuts du CERDP (Octobre 2019)

Les statuts du CERDP ont été adoptés par les Secrétaires généraux réunis lors de la Conférence des Présidents à Budapest le 7 juin 1996 et, par la suite, amendés à Tallinn le 31 mai 2006 et à Strasbourg le 21 septembre 2012 et le 25 octobre 2019

PRÉAMBULE

Le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) a été créé en 1977 à la demande de la Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires européennes (à partir de 2004 : la Conférence européenne des Présidents de parlement).

I. OBJECTIFS

Article 1

1. Le CERDP a pour objectif de promouvoir les échanges d'informations, d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques entre les administrations des parlements d'Europe sur des sujets d'intérêt commun, de renforcer l'étroite coopération entre les services parlementaires dans tous les domaines de l'administration, de la législation, de l'information, des études et de la documentation parlementaires ; et de recueillir, échanger et diffuser les études réalisées par les services parlementaires.
2. Lors de l'échange d'information, le CERDP encourage, chaque fois que possible, l'emploi et le développement des technologies de l'information et de la communication.
3. Le CERDP coopère avec d'autres réseaux s'occupant de l'échange d'informations entre les parlements d'Europe.

II. COMPOSITION DU CERDP

Article 2

Le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les assemblées parlementaires, dont les présidents sont membres de la Conférence européenne des Présidents de parlement, sont membres du CERDP.

Article 3

1. Un parlement jouissant du statut d'invité spécial ou d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe peut participer aux différentes activités du CERDP mais sans voter en son sein.
2. Le CERDP peut coopérer avec des assemblées parlementaires non européennes.

III. ORGANES DU CERDP

i. LA RÉUNION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Article 4

Le CERDP travaille sous l'autorité des Secrétaires généraux des assemblées membres. Lors de leurs réunions organisées tous les deux ans à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de parlement, ils approuvent le rapport d'activité et le programme d'action du CERDP et définissent les priorités de son fonctionnement.

ii. LA CONFÉRENCE DES CORRESPONDANTS

Article 5

1. Le Secrétaire général de chaque assemblée parlementaire nomme un haut fonctionnaire (correspondant) chargé de représenter son assemblée au sein de la Conférence des correspondants du CERDP. Les Secrétaires généraux peuvent aussi nommer des correspondants adjoints.
2. Le Correspondant est choisi parmi des fonctionnaires ayant de par leurs activités, des relations étroites avec le CERDP et qui ont des contacts directs avec le Secrétaire général de leur assemblée. Il/elle pourra ainsi coordonner les activités des fonctionnaires de leur assemblée, appelés à jouer un rôle actif au sein du CERDP.

Article 6

1. La Conférence des correspondants est chargée, en coopération avec les codirecteurs (voir article 8), de l'organisation des activités du CERDP. Il examine et adopte les rapports d'activité intermédiaires annuels sur les activités du CERDP, rédigés et présentés par les codirecteurs, ainsi que le programme d'action du CERDP pour les années à venir.
2. Les réunions de la Conférence des correspondants, présidées par les codirecteurs, ont lieu au moins tous les douze mois.
3. Les décisions de la Conférence des correspondants sont prises, en principe, par consensus. Si un consensus ne peut être atteint, les questions seront réglées par un vote à la majorité requise d'au moins les deux tiers des suffrages exprimés, représentant la majorité des membres du CERDP (voir article 2).

iii. LE COMITÉ EXÉCUTIF

Article 7

1. Le Comité exécutif est composé des deux co-directeurs et de cinq Correspondants désignés par la Conférence des correspondants. Il se réunit, aussi souvent que nécessaire, à la demande d'au moins deux de ses membres ou de cinq correspondants.
2. Les membres du Comité exécutif, autres que les co-directeurs, sont élus pour un mandat de trois ans. Ils sont rééligibles une fois. Les élections ont lieu lors de la réunion annuelle des correspondants, en prenant dûment en considération le besoin de préserver l'équilibre géographique dans la composition du Comité exécutif.
3. Le Comité exécutif prend des décisions si la majorité des membres sont présents. Les décisions sont acquises à la majorité des suffrages exprimés.
4. Le Comité exécutif prépare le rapport d'activité biennal qui, accompagné des priorités du CERDP pour les deux prochaines années, est ensuite soumis à l'approbation des secrétaires généraux des parlements lors de leur réunion à la Conférence européenne des présidents de parlement.

iv. LES CO-DIRECTEURS

Article 8

1. Les Secrétaires généraux du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe nomment chacun un haut fonctionnaire en tant que co-directeur du CERDP.
2. Les deux co-directeurs sont responsables de la gestion de toutes les activités du CERDP ; ils se font assister par les deux co-secrétaires du CERDP et par d'autres fonctionnaires de leur institution respective.
3. En même temps, les co-directeurs peuvent être les correspondants de leur assemblée.

IV. MÉTHODES DE TRAVAIL

Article 9

1. Le CERDP promeut la coopération entre les assemblées membres par l'échange d'informations, la compilation de documentation et d'études et l'organisation de séminaires ; et par le partage des connaissances sur les applications parlementaires des TIC. Sur proposition du Comité exécutif, la Conférence des correspondants

élabore des lignes directrices détaillées pour les études et les demandes comparatives et pour l'organisation des séminaires du CERDP.

2. Le CERDP peut également participer à ou initier d'autres activités organisées dans son domaine d'intérêt.
3. Lorsqu'elle estime qu'un domaine nécessite une activité continue, la Conférence des correspondants peut décider la désignation d'un coordinateur chargé de promouvoir, dans ce domaine, une coopération étroite entre les assemblées membres. Ce coordinateur est choisi par le Comité exécutif au sein du personnel compétent des assemblées membres, avec le consentement de l'assemblée concernée, pour un mandat renouvelable de trois ans.
4. Sur proposition du Comité exécutif, et pour un mandat précis, la Conférence des correspondants peut aussi décider la création de groupes de travail *ad hoc* composés de membres des personnels des assemblées membres. Le Comité exécutif en définit alors la durée, qui ne peut être supérieure à trois ans.

V. FINANCEMENT DU CERDP

Article 10

1. Les assemblées membres du CERDP supportent les frais de participation de leurs fonctionnaires aux activités du CERDP de même que les coûts de communication avec le CERPD.
2. Ces assemblées membres peuvent organiser des activités du CERDP, telles que des réunions, des séminaires etc. en prenant à leur charge les frais qui en découlent. Elles peuvent aussi verser des contributions financières volontaires au CERDP.
3. Les frais de fonctionnement courants du CERDP sont pris en charge par les budgets du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe conformément à la pratique actuelle.
4. Le CERDP peut accepter des donations extérieures après avis favorable de la Conférence des Correspondants.

VI. RÉVISION DES STATUTS

Article 11

La révision de ces statuts relève de la compétence des Secrétaires généraux des assemblées membres qui se réunissent à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de parlement.

Annexe 2. Demandes comparatives par Chambre

(situation au 30 juin 2021)

Demandes comparatives

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	01/07/2021	Total
	10	32	58	96	137	160	174	223	216	223	248	286	299	256	273	290	278	337	335	306	326		5242
- EUROPEAN PARLIAMENT - EUROPEAN PARLIAMENT	3	11	7	9	10	13	5	8	5	3	9	10	16	8	5	13	13	5	5	16	12	10	196
- EUROPEAN PARLIAMENT - EUROPEAN SECURITY AND DEFENCE ASSEMBLY / Assembly of Western European Union (ESDA/AWEU) (dissolved June 2011)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- PARLIAMENTARY ASSEMBLY COUNCIL OF EUROPE - ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE	0	0	0	0	1	0	2	1	3	2	3	4	4	6	5	4	5	4	7	7	7	4	69
ALBANIA - KUVENDI	0	1	1	0	0	1	4	0	0	2	1	0	1	3	12	10	7	10	8	10	22	4	99
ANDORRA - CONSELL GENERAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ARMENIA - NATIONAL ASSEMBLY	0	0	0	0	3	5	1	5	2	0	0	0	0	1	1	1	0	0	2	1	2	1	25
AUSTRIA - PARLAMENT - BUNDESRAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUSTRIA - PARLAMENT - NATIONALRAT	0	0	1	3	0	0	2	4	0	4	2	2	3	3	4	1	3	3	4	7	4	2	52
AZERBAIJAN - NATIONAL ASSEMBLY	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	6
BELGIUM - BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BELGIUM - CHAMBRE DES REPRESENTANTS	1	2	1	2	2	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	0	1	1	1	0	25
BELGIUM - SENAT	1	0	1	0	0	0	1	0	2	1	1	5	1	1	0	1	1	0	0	0	1	0	17

BOSNIA-HERZEGOVINA - PARLIAMENTARY ASSEMBLY - BOSNIA AND HERZEGOVINA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	3	7
BOSNIA-HERZEGOVINA - PARLIAMENTARY ASSEMBLY - HOUSE OF REPRESENTATIVES	0	0	0	2	3	3	2	5	1	3	4	2	2	2	1	1	3	3	0	0	0	0	37
BULGARIA - NATIONAL ASSEMBLY	0	0	1	5	3	1	0	4	4	2	12	5	10	3	4	7	4	7	10	10	3	0	95
CANADA - HOUSE OF COMMONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CANADA - LIBRARY OF PARLIAMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	1	0	0	0	1	0	2	0	9
CROATIA - HRVATSKI SABOR	0	0	0	0	2	0	1	0	2	3	1	0	9	9	9	8	2	6	2	3	3	5	65
CYPRUS - HOUSE OF REPRESENTATIVES	0	1	0	1	2	2	1	0	2	1	1	3	5	6	4	4	2	3	13	12	9	3	75
CZECHIA - CHANCELLORY OF THE CHAMBER OF DEPUTIES	0	0	1	3	19	16	5	10	8	6	8	7	6	5	12	18	19	13	31	12	11	4	214
CZECHIA - SENAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5
DENMARK - FOLKETINGET	0	0	1	3	2	2	1	3	4	3	0	2	1	4	4	2	4	9	2	4	5	3	59
ESTONIA - RIIGIKOGU	0	0	3	1	8	4	5	3	8	4	2	5	4	2	1	1	3	8	9	3	5	3	82
FINLAND - EDUSKUNTA	0	0	1	3	0	5	2	2	4	3	3	4	2	4	4	3	4	4	6	3	2	3	62
FRANCE - ASSEMBLEE NATIONALE	0	0	0	1	3	5	7	10	11	12	17	13	8	8	11	4	8	16	10	11	19	9	183
FRANCE - SENAT	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	1	2	2	2	4	1	7	0	2	25
GEORGIA - PARLIAMENT	0	0	0	2	6	11	17	13	4	12	10	11	6	18	17	14	8	20	16	17	10	17	229
GERMANY - BUNDES RAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2
GERMANY - DEUTSCHER BUNDESTAG	2	1	3	11	4	5	22	28	29	29	52	52	49	24	39	53	41	28	43	40	28	16	599
GREECE - VOULI TON ELLINON	0	0	0	0	1	1	1	2	3	1	5	5	1	5	7	1	2	5	2	1	3	1	47
HUNGARY - NATIONAL ASSEMBLY	0	0	1	0	2	4	1	5	12	11	6	10	10	9	11	5	7	12	6	5	8	2	127
ICELAND - ALTHINGI	0	0	0	0	1	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	7

IRELAND - HOUSES OF THE OIREACHTAS	1	0	0	0	0	0	1	4	7	10	5	11	6	5	8	5	6	13	15	10	17	9	133
ISRAEL - KNESSET	0	0	0	0	0	4	8	9	10	9	11	10	11	10	6	7	5	8	11	12	18	4	153
ITALY - CAMERA DEI DEPUTATI	0	1	3	3	0	1	1	1	2	0	1	0	2	3	2	1	2	3	5	1	1	2	35
ITALY - SENATO DELLA REPUBBLICA	1	0	1	0	1	1	3	2	2	0	0	0	2	1	0	7	1	4	0	0	1	0	27
JORDAN - REPRESENTATIVES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LATVIA - LATVIJAS REPUBLIKAS SAEIMA	0	0	0	1	1	0	3	2	4	1	0	1	5	3	2	3	2	3	5	12	8	6	62
LIECHTENSTEIN - LANDTAG DES FÜRSTENTUMS LIECHTENSTEIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LITHUANIA - SEIMAS	0	0	1	2	1	6	2	3	3	5	5	8	5	5	7	9	6	11	12	9	7	12	119
LUXEMBOURG - CHAMBRE DES DEPUTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	0	5
MALTA - HOUSE OF REPRESENTATIVES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	1	0	0	0	0	1	0	0	6
MOLDOVA - PARLIAMENT OF THE REPUBLIC OF MOLDOVA	0	0	0	0	2	0	4	1	3	0	5	9	9	3	4	7	7	2	4	3	9	3	73
MONTENEGRO - PARLIAMENT OF MONTENEGRO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4	3	8	4	3	9	5	2	4	2	48
MOROCCO - CHAMBRE DES REPRESENTANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NETHERLANDS - EERSTE KAMER DER STATEN-GENERAAL	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6
NETHERLANDS - TWEEDE KAMER DER STATEN-GENERAAL	0	0	1	4	9	10	9	6	7	8	5	4	8	7	4	1	9	4	11	9	7	2	125
NORTH MACEDONIA - SOBRANIE	0	0	0	1	0	3	3	5	4	1	1	1	1	1	2	2	4	2	4	3	4	2	44
NORWAY - STORTINGET	0	0	0	0	0	2	3	11	2	0	6	2	4	3	6	3	1	1	1	0	1	0	46
POLAND - SEJM	0	0	1	4	4	4	7	13	9	10	7	6	12	11	7	5	6	4	2	2	7	2	123
POLAND - SENAT	0	0	2	3	1	2	5	8	1	3	2	1	5	4	1	2	2	1	2	4	3	3	55
PORTUGAL - ASSEMBLEIA DA REPUBLICA	0	0	6	4	2	1	3	5	3	4	4	3	6	1	4	3	10	7	8	3	8	7	92

ROMANIA - CAMERA DEPUTATILOR	0	1	0	0	0	2	1	3	3	4	3	3	3	3	3	3	5	10	4	0	2	5	58
ROMANIA - CHAMBER OF DEPUTIES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ROMANIA - SENAT	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	6	8	2	4	1	9	6	15	3	5	3	8	74
RUSSIA - COUNCIL OF THE FEDERATION	0	0	1	3	4	1	1	0	1	5	0	5	1	3	1	3	1	1	1	0	0	0	32
RUSSIA - DUMA	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	5
SAN MARINO - CONSIGLIO GRANDE E GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SERBIA - NATIONAL ASSEMBLY	0	0	0	0	0	0	0	3	2	3	4	3	12	7	5	6	1	2	0	1	0	0	49
SLOVAKIA - NATIONAL COUNCIL	0	2	4	9	8	12	7	5	6	10	7	19	10	17	21	18	21	31	31	22	18	12	290
SLOVENIA - DRZAVNI SVET (NATIONAL COUNCIL)	0	0	0	1	0	1	1	3	0	0	1	0	0	1	0	0	2	2	1	4	0	0	17
SLOVENIA - DRZAVNI ZBOR (NATIONAL ASSEMBLY)	0	2	5	1	1	5	1	3	1	8	5	4	2	4	2	5	6	5	2	5	4	1	78
SPAIN - CONGRESO DE LOS DIPUTADOS	0	3	0	0	1	2	1	1	3	1	0	2	4	4	0	1	1	1	4	0	2	1	32
SPAIN - SENADO	0	0	0	1	2	1	2	4	3	0	2	0	0	0	0	1	0	0	1	1	2	0	20
SWEDEN - RIKSDAG	0	2	3	8	17	11	10	13	16	18	10	18	19	16	5	20	15	21	12	18	23	10	285
SWITZERLAND - BUNDESVERSAMMLUNG	0	0	0	0	2	1	2	1	3	1	1	0	1	2	1	2	2	1	1	1	1	2	25
SWITZERLAND - STÄNDERAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TURKEY - THE GRAND NATIONAL ASSEMBLY	0	0	1	2	4	4	7	5	6	5	4	7	7	5	6	0	2	0	2	2	1	0	70
UKRAINE - VERKHOVNA RADA	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	5
UNITED KINGDOM - UK PARLIAMENT - HOUSE OF COMMONS	0	4	4	0	3	2	4	5	5	6	5	9	5	2	9	5	7	13	5	4	9	2	108
UNITED KINGDOM - UK PARLIAMENT - HOUSE OF LORDS	0	0	2	1	0	1	1	1	3	1	2	1	2	0	1	2	1	1	0	0	3	0	23
UNITED STATES OF AMERICA - CONGRESS	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	5	3	1	0	0	2	1	0	0	1	0	15
Total	10	32	58	96	137	160	174	223	216	223	248	286	299	256	273	290	278	337	335	306	326	187	5242

Réponses aux demandes comparatives

Pour produire ce tableau, un nouvel outil sur le site du CERDP a été utilisé pour fournir des graphiques et des tableaux pour le rapport d'activité. La version actuelle de cet outil ne permet de recueillir des données de réponse qu'à partir de 2002. Les rapports d'activité précédents fournissent également des données pour 2000 et 2001. Toutefois, ces rapports contenant les données des premières années étaient basés sur les réponses à la date de la demande correspondante. A partir de 2002, les dates de réponse sont basées sur la date de leur publication. Cela signifie que les données des deux premières années de demandes ne sont pas tout à fait comparables à celles de 2002 à ce jour. Les développements futurs du site web devront en tenir compte.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	01/07/ 21	Total
Total	1425	1610	2476	3232	3178	5445	6134	5505	5436	6746	7284	6757	7107	7232	6949	7634	7963	7310	8517	4876	112980
- EUROPEAN PARLIAMENT - EUROPEAN PARLIAMENT	13	12	14	15	26	49	71	48	31	41	40	39	23	22	34	36	31	29	117	53	743
- EUROPEAN PARLIAMENT - EUROPEAN SECURITY AND DEFENCE ASSEMBLY / Assembly of Western European Union (ESDA/AWEU) (dissolved June 2011)	1	2	0	0	1	11	3	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23
- PARLIAMENTARY ASSEMBLY COUNCIL OF EUROPE - ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE	0	2	10	9	3	26	22	11	13	33	77	32	23	20	17	10	12	15	8	3	346
ALBANIA - KUVENDI	21	7	12	30	22	38	27	9	12	18	18	23	83	67	77	82	67	55	95	52	815
ANDORRA - CONSELL GENERAL	0	0	0	0	20	69	49	55	60	57	83	72	63	27	47	16	35	4	14	5	676
ARMENIA - NATIONAL ASSEMBLY	4	5	18	36	25	36	22	4	0	0	2	4	1	0	0	0	31	1	12	15	216
AUSTRIA - PARLAMENT - BUNDES RAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	212	224	262	249	253	217	136	1554
AUSTRIA - PARLAMENT - NATIONAL RAT	48	62	97	112	128	206	204	165	139	254	235	225	223	229	223	270	297	239	261	165	3787
AZERBAIJAN - NATIONAL ASSEMBLY	0	0	0	3	0	7	14	6	0	2	4	4	15	11	6	21	8	7	0	0	108
BELGIUM - BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
BELGIUM - CHAMBRE DES REPRESENTANTS	44	53	77	112	100	164	168	157	146	218	199	183	164	184	173	143	129	139	210	148	2913
BELGIUM - SENAT	74	60	69	104	100	143	177	169	153	189	197	186	190	184	152	125	112	102	163	128	2779
BOSNIA-HERZEGOVINA - PARLIAMENTARY ASSEMBLY - BOSNIA AND HERZEGOVINA	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	2	0	0	10	26	5	7	0	53

BOSNIA-HERZEGOVINA - PARLIAMENTARY ASSEMBLY - HOUSE OF PEOPLES	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
BOSNIA-HERZEGOVINA - PARLIAMENTARY ASSEMBLY - HOUSE OF REPRESENTATIVES	6	25	10	51	50	58	53	51	6	15	41	25	36	25	81	81	0	0	0	0	614
BULGARIA - NATIONAL ASSEMBLY	14	43	50	56	8	78	98	124	92	67	37	45	39	18	32	34	12	92	187	125	1255
CANADA - HOUSE OF COMMONS	0	0	1	0	0	0	0	39	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
CANADA - LIBRARY OF PARLIAMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	72	86	105	93	108	83	96	99	97	101	130	64	1136
CROATIA - HRVATSKI SABOR	45	29	56	65	58	101	80	91	84	91	105	125	182	182	175	207	232	198	212	121	2445
CYPRUS - HOUSE OF REPRESENTATIVES	25	15	45	37	43	109	138	92	126	159	175	162	131	81	61	27	15	32	92	102	1670
CZECHIA - CHANCELLORY OF THE CHAMBER OF DEPUTIES	24	27	57	79	46	136	128	130	117	123	149	143	142	165	162	199	212	176	213	124	2552
CZECHIA - SENAT	13	16	35	41	33	50	48	40	37	40	36	45	11	25	51	28	9	7	2	1	568
DENMARK - FOLKETINGET	46	57	80	120	125	219	224	174	171	219	221	194	197	236	184	203	180	100	109	32	3098
ESTONIA - RIIGIKOGU	36	50	90	116	112	155	169	169	160	189	202	188	193	199	198	230	250	225	249	148	3334
FINLAND - EDUSKUNTA	54	65	104	117	126	195	210	187	179	211	230	195	206	216	214	261	257	239	277	150	3699
FRANCE - ASSEMBLEE NATIONALE	56	49	69	68	21	79	270	155	151	222	249	210	221	233	214	269	255	248	201	160	3408
FRANCE - SENAT	11	9	10	18	12	32	20	14	17	14	18	55	37	50	54	35	32	42	96	129	716
GEORGIA - PARLIAMENT	28	27	52	59	48	76	71	50	84	63	37	52	73	55	67	68	62	46	103	39	1161
GERMANY - BUNDESRAT	36	34	44	68	47	63	185	160	147	174	183	203	218	211	214	274	286	253	272	160	3232
GERMANY - DEUTSCHER BUNDESTAG	28	42	58	32	121	254	265	211	183	227	240	215	229	282	264	351	352	307	376	193	4232
GREECE - VOULI TON ELLINON	28	42	56	89	75	114	140	149	161	192	204	185	198	195	185	234	242	212	240	130	3081
HUNGARY - NATIONAL ASSEMBLY	11	7	14	20	23	29	97	114	128	165	168	168	184	191	196	229	246	215	222	142	2574
ICELAND - ALTHINGI	19	15	25	60	32	58	57	64	67	72	81	65	66	59	72	66	60	66	37	54	1096
IRELAND - HOUSES OF THE OIREACHTAS	18	12	5	11	21	67	40	59	63	55	54	63	61	66	116	109	112	132	145	57	1272
ISRAEL - KNESSET	0	0	0	48	46	38	48	52	36	64	64	67	56	46	56	66	69	93			1026

																			120	55	
ITALY - CAMERA DEI DEPUTATI	38	31	63	91	107	182	187	186	190	228	215	184	154	144	71	23	94	109	90	64	2452
ITALY - SENATO DELLA REPUBBLICA	53	47	78	89	106	163	191	157	166	226	214	192	173	143	47	15	96	102	107	64	2429
JORDAN - REPRESENTATIVES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	11	7	0	32
LATVIA - LATVIJAS REPUBLIKAS SAEIMA	24	43	71	94	79	87	98	89	115	138	156	158	151	145	141	169	252	197	233	139	2580
LIECHTENSTEIN - LANDTAG DES FÜRSTENTUMS LIECHTENSTEIN	0	0	1	0	8	9	27	14	17	8	6	3	7	2	4	1	5	2	1	6	121
LITHUANIA - SEIMAS	17	29	63	86	87	101	153	141	150	172	194	180	192	179	179	211	227	200	237	133	2935
LUXEMBOURG - CHAMBRE DES DEPUTES	3	6	21	22	12	48	41	42	23	77	97	110	133	104	83	125	120	79	132	71	1354
MALTA - HOUSE OF REPRESENTATIVES	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	15	4	3	0	2	1	4	2	1	3	36
MOLDOVA - PARLIAMENT OF THE REPUBLIC OF MOLDOVA	7	4	17	2	15	16	14	4	44	71	40	12	33	54	26	16	9	33	36	32	486
MONTENEGRO - PARLIAMENT OF MONTENEGRO	0	0	0	0	0	0	0	0	2	39	78	72	77	77	77	97	68	58	42	19	707
MOROCCO - CHAMBRE DES REPRESENTANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2
NETHERLANDS - EERSTE KAMER DER STATEN-GENERAAL	3	32	14	15	7	40	79	73	55	48	138	149	189	210	164	0	8	8	17	2	1250
NETHERLANDS - TWEDE KAMER DER STATEN-GENERAAL	37	45	27	50	81	170	198	121	135	191	189	160	165	166	176	185	156	152	167	97	2670
NORTH MACEDONIA - SOBRANIE	12	23	55	66	54	83	80	83	78	77	79	26	29	38	70	93	74	23	31	26	1103
NORWAY - STORTINGET	14	24	33	63	57	87	118	118	89	120	136	116	117	99	103	130	131	162	183	96	2001
POLAND - SEJM	25	46	86	114	114	150	174	161	155	187	191	179	189	195	183	226	259	231	155	93	3113
POLAND - SENAT	30	35	25	65	41	63	68	47	59	71	69	141	189	202	145	232	249	183	221	131	2272
PORTUGAL - ASSEMBLEIA DA REPUBLICA	31	53	83	93	87	141	143	162	146	187	201	186	203	193	182	217	237	208	236	138	3133
ROMANIA - CAMERA DEPUTATILOR	8	14	21	18	44	118	149	147	126	158	144	152	157	149	131	168	98	132	171	83	2191
ROMANIA - CHAMBER OF DEPUTIES	0	0	0	0	0	0	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
ROMANIA - SENAT	3	3	1	0	10	63	45	7	17	30	30	29	43	60	66	36	24	37	113	39	657
RUSSIA - COUNCIL OF THE FEDERATION	8	11	20	26	7	40	37	29	35	24	56	85	77	58	29	11	6	0	1	2	562

RUSSIA - DUMA	2	7	32	33	45	56	41	32	34	32	28	22	10	6	0	2	0	1	0	0	383
SAN MARINO - CONSIGLIO GRANDE E GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	38	36	45	11	147
SERBIA - NATIONAL ASSEMBLY	0	0	0	0	27	85	76	53	66	42	58	71	88	76	88	84	46	47	24	11	942
SLOVAKIA - NATIONAL COUNCIL	25	39	89	105	104	141	162	150	140	171	179	162	175	193	180	213	216	190	222	127	2988
SLOVENIA - DRZAVNI SVET (NATIONAL COUNCIL)	17	3	15	15	8	12	5	10	11	24	7	16	8	18	83	53	68	160	254	70	863
SLOVENIA - DRZAVNI ZBOR (NATIONAL ASSEMBLY)	28	33	62	81	81	89	96	143	125	127	168	139	160	161	166	169	184	148	217	131	2512
SPAIN - CONGRESO DE LOS DIPUTADOS	26	18	50	49	56	94	66	103	114	190	221	185	204	201	176	242	272	245	256	134	2903
SPAIN - SENADO	56	56	89	56	42	68	64	75	91	110	61	77	78	79	56	83	67	67	29	21	1325
SWEDEN - RIKSDAG	76	63	89	109	119	172	195	158	175	210	222	202	213	218	206	267	271	239	253	152	3616
SWITZERLAND - BUNDESVERSAMMLUNG	31	29	52	73	69	97	90	101	84	83	100	97	100	85	85	82	81	115	130	61	1645
SWITZERLAND - STÄNDERAT	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TURKEY - THE GRAND NATIONAL ASSEMBLY	11	27	5	11	36	40	53	62	61	56	52	58	59	41	62	81	82	76	96	37	1010
UKRAINE - VERKHOVNA RADA	25	25	15	15	7	24	14	5	8	21	26	10	14	13	17	0	2	0	0	0	241
UNITED KINGDOM - UK PARLIAMENT - HOUSE OF COMMONS	83	67	96	125	147	224	234	200	189	218	220	172	170	203	179	196	246	222	193	99	3485
UNITED KINGDOM - UK PARLIAMENT - HOUSE OF LORDS	29	30	43	45	17	51	50	15	25	71	177	98	164	136	124	140	268	198	150	77	1908
UNITED STATES OF AMERICA - CONGRESS	0	0	1	45	32	71	86	64	53	79	63	43	7	9	3	4	14	4	80	16	674
Total	1425	1610	2476	3232	3178	5445	6134	5505	5436	6746	7284	6757	7107	7232	6949	7634	7963	7310	8517	4876	112980

Résumés finaux des demandes comparatives

Le nombre de résumés finaux est produit manuellement et non par le nouvel outil pour les rapports d'activité. Cela explique le format légèrement différent. Cependant, le nouvel outil fournit un pourcentage du nombre de demandes qui ont été conclues par un résumé final.

Country	Chamber	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
	PACE		1		1		1	1		2	2		2	3	1	2	4	1	2		23
	AWEU								1												1
	EP	1	5	7	3	4	3	3	7	5	9	2	2	4	4	2		2	8	5	76
Albania	Kuvendi													3				3	21	1	28
Andorra	Consell General																				
Armenia	National Assembly																				
Austria	Parlament	2			1	4		3	1	2	2	2	2	2	3	2	1	2	4		33
Azerbaijan	National Assembly																				
Belgium	Chambre	2	3	1	1		1		1	1	3	1	1		1					1	17
	Senat				1		1	1	1	3	1	1									9
Bosnia-Herzegovina	House of Represent,				1	1		3				1	1	1	2	4	2	1			17
Bulgaria	National Assembly					1													2		3
Canada	Parliament									1											1
Croatia	Hrvatski Sabor						1	3	1		7	2	6	10		8	2	2	3	5	48
Cyprus	House of Represent.													1			1		1		3
Czech Republic	Chamber			3			1		1	3		1		4	6	5				1	25
Czech Republic	Senate																			1	1
Denmark	Folketinget										1										1
Estonia	Riigikogu					1	5	2		3	2		1	1	1		1	1	2		20
Finland	Eduskunta	1				1	1	2	1			1	1			1		1	2	1	13
France	Assemblée nationale	2		1			1				1	1									6
	Senat													1		2				1	4
Georgia	Parliament								1		1		1	1	3	1			1		9

Germany	Bundesrat					1	2			1			1								5
	Bundestag			1	2	2	4	10	8	2	1	4	18	17	28	1	33	26	7	164	
Greece	Vouli ton Ellinon					1	1	1	3		4		2	2	1	1		3		19	
Hungary	National Assembly			1	1	1						7	3	5	4	3	4	3		32	
Iceland	Althingi																				
Ireland	Oireachtas						4	4	8	3	4	2	1		2		2	10	1	41	
Israel	Knesset			1	3	3	1	4				2	1	3		3	9	10	1	41	
Italy	Camera dei Deputati									1	1								1	3	
	Senato		1	1	2	2				1										7	
Latvia	Saeima	1		1						1	2	1								6	
Liechtenstein	Landtag																				
Lithuania	Seimas					1			1											2	
Luxembourg	Chambre							1						1						2	
Malta	Parliament																				
Moldova	Assemblee nationale			1					7	1			4	5						18	
Monaco	National Council																				
Montenegro	Parliament													1					1	2	
Netherlands	Eerste Kamer							1						1						2	
	Tweede Kamer	1			1					1		2								5	
North Macedonia	Assembly							2	1			1		2		1	2	3	2	14	
Norway	Stortinget		1			1			1											3	
Poland	Sejm			3	2	5	6	1	1	8	1				1					28	
	Senate			1		1	2	1		3	1	2	2					1	1	15	
Portugal	Assembleia					2	2			2		1	1	1	1	2		1		13	
Romania	Camera Deputatilor		2	1	2		4	3	3	1	1							2		19	
	Senat																				
Russia	Duma																				
	Federation Council								2	1	1	1	1	1						7	
San Marino	Consiglio Grande																				
Serbia	National Assembly					1	2	1				1								5	
Slovakia	National Council	1	1		2	2			4					1				2		13	
Slovenia	National Council										1			1	1		1			4	
	National Assembly		2	1	1		3	4	3	2	1	3	3	4	4	2	3	2	1	39	

Spain	Congreso			1				1		2	1	5		1	1	1	4		3	1	21
	Senado				1	1								1					1		4
Sweden	Riksdag		1		3	3	11	5	12	10	9	5	12	8	14	10	12		20	9	144
Switzerland	Bundesversammlung				1		2	1	1		1		1		1						8
Turkey	National Assembly				2		1	2	2	1	1	1	4		2						16
Ukraine	Verkhovna Rada																				
United Kingdom	House of Commons			1	3	5	5	4	4	1		1			2				1	1	28
	House of Lords						1	1	1		1		1			1					6
United States of America	Congress					1		1		2		1				1					6
		9	13	20	26	38	51	70	61	80	71	47	55	82	80	86	39	79	134	40	1081

Annexe 3 Participation aux séminaires du CERDP

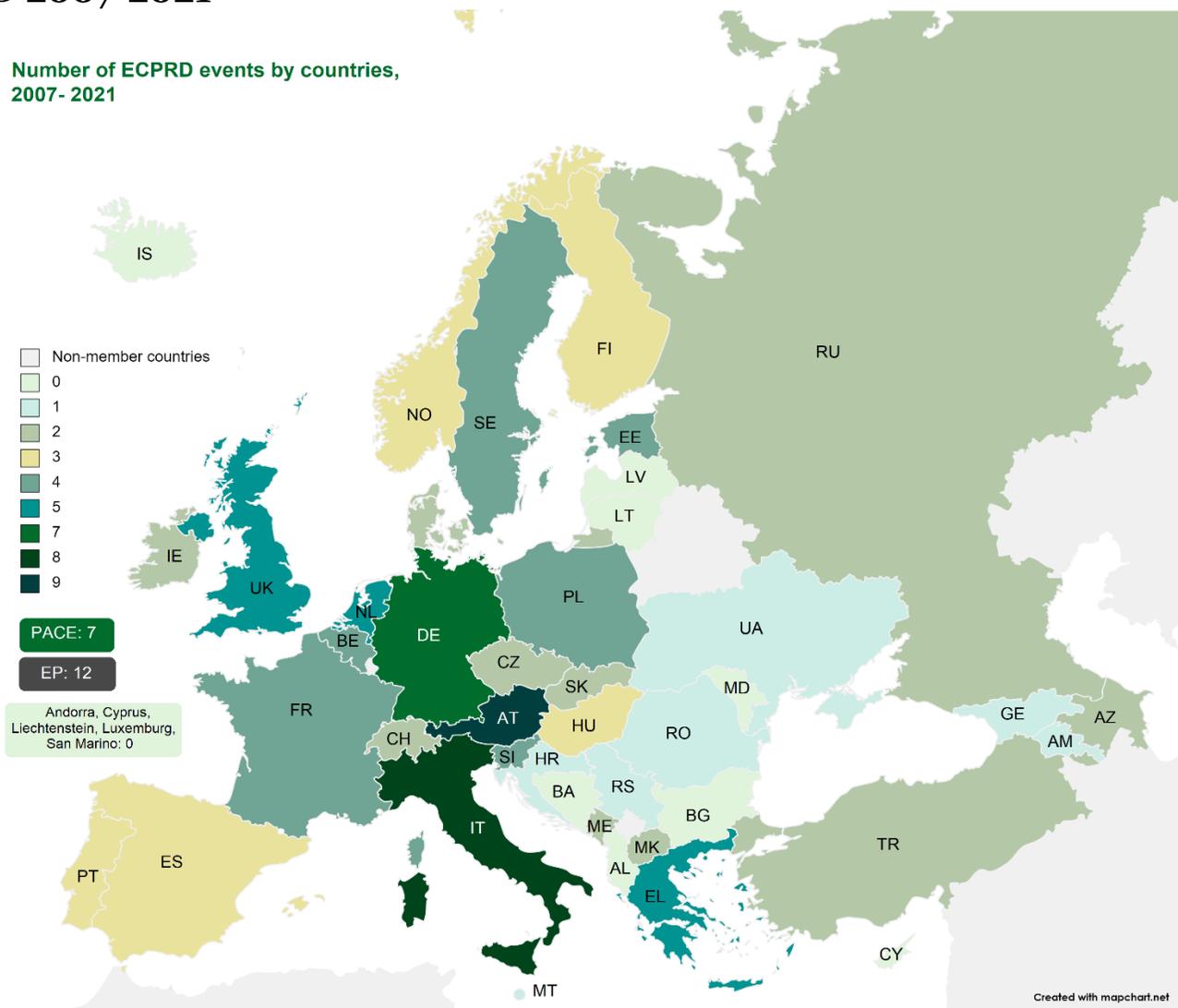
2019 – juin 2021

<p>Wébinaire « Privilège parlementaire et Règlement général sur la protection des données » –</p> <p>Vienne (en ligne), 28 janvier 2019</p>	26
<p>Séminaire "Le contrôle budgétaire parlementaire - l'argent et plus encore"</p> <p>La Haye - 9-10 mai 2019</p>	56
<p>Séminaire "Les défis de l'ère numérique : Préservation, gestion et promotion de la production documentaire et du patrimoine bibliographique des parlements".</p> <p>Madrid - 6-8 juin 2019</p>	58
<p>Séminaire 'Des données personnelles aux données ouvertes : contraintes, défis et divulgations' (Parliaments on the Net 2019)</p> <p>Ljubljana - 13-14 juin 2019</p>	67
<p>Séminaire « Innovations et projets d'intelligence artificielle (IA) dans les parlements »</p> <p>Tallinn, Riigikogu - 3-4 October 2019</p>	60
<p>Séminaire « Le statut juridique des parlementaires : dernières évolutions »</p> <p>Bruxelles, Chambre des représentants et Sénat, 24 et 25 octobre 2019</p>	54
<p>Séminaire « Privilège parlementaire et Règlement général sur la protection des données » –</p> <p>Vienne (en ligne) Parlament Nationalrat - 15 June 2020</p>	25
<p>La recherche parlementaire en mode crise : covid, convalescence, correctifs »</p> <p>Bruxelles, Parlement européen, 12 et 13 novembre 2020</p>	81
<p>Webinaire « Parlements et droit constitutionnel / Parlements et cours constitutionnelles »</p> <p>Vienne (en ligne) Nationalrat, 12 et 13 novembre 2020</p>	75
<p>Séminaire « Parlements et Règlement général sur la protection des données »</p> <p>Vienne (en ligne)), Nationalrat and Bundesrat - 18 January 2021</p>	65
<p>Webinaire « Signatures et sceaux électroniques »</p> <p>Bruxelles (en ligne), Parlement européen, 15 mars 2021</p>	60

Webinaire « Participation du Parlement à la définition des "plans de relance nationaux" » Rome (en ligne), Chambre des Députés - 23 avril 2021	80
Webinaire « Communications en ligne et adaptation des communications parlementaires en période de pandémie » Helsinki (en ligne), Eduskunta, 3 juin 2021	92
Webinaire « Une année d'espoir et de transition » Bruxelles (en ligne), Parlement européen, 1 ^{er} au 3 juin 2021	85
Webinaire : Parlements et Règlement général sur la protection des données » Vienne (en ligne), Nationalrat, 14 juin 2021	30
Webinaire « Comment renforcer le contrôle parlementaire sur les processus budgétaires » – Podgorica (en ligne), Parlement du Monténégro, 17 juin 2021	64
Total	978

venues of ECPRD 2007-2021

Number of ECPRD events by countries, 2007 - 2021



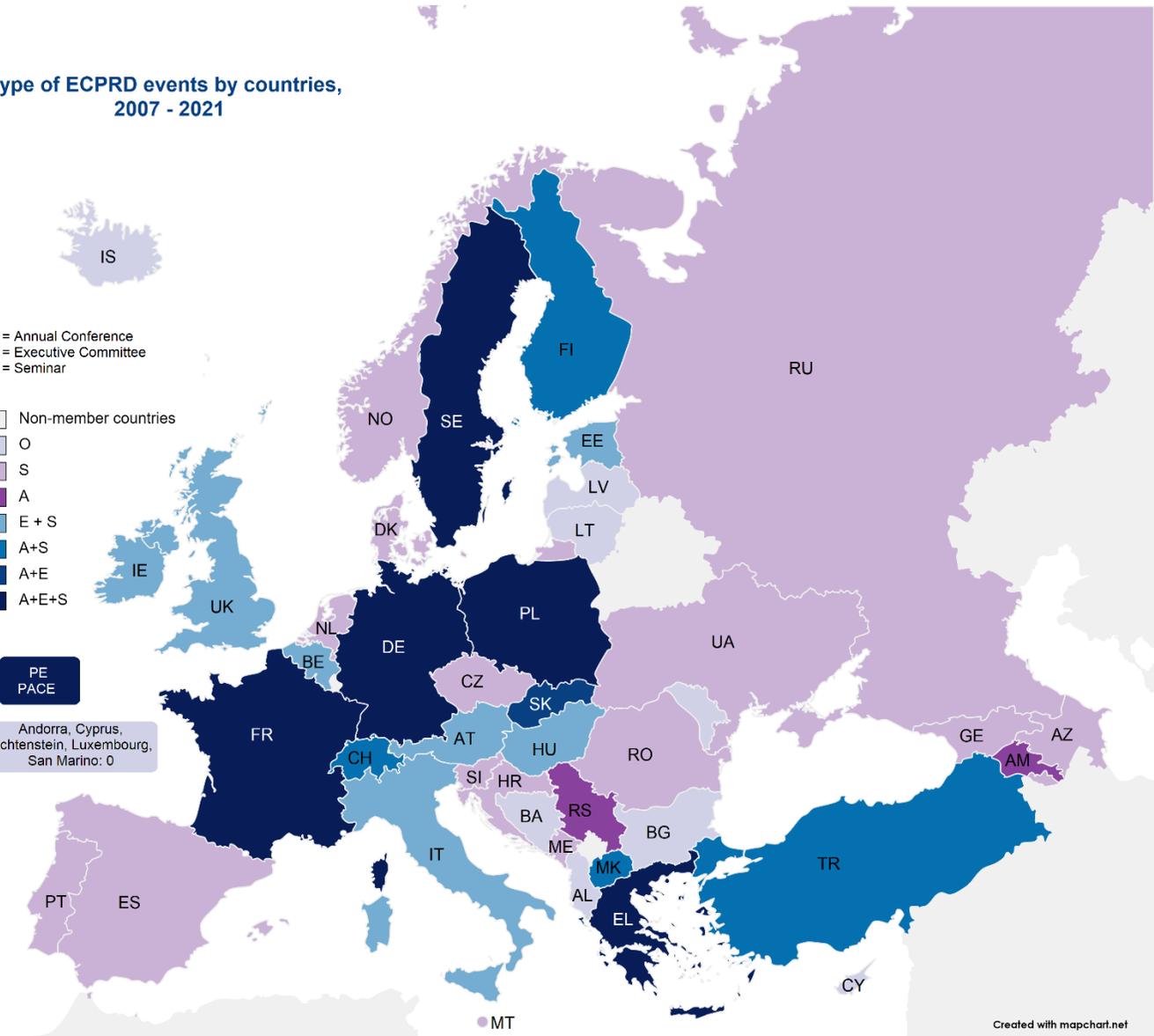
Type of ECPRD events by countries,
2007 - 2021

A = Annual Conference
E = Executive Committee
S = Seminar

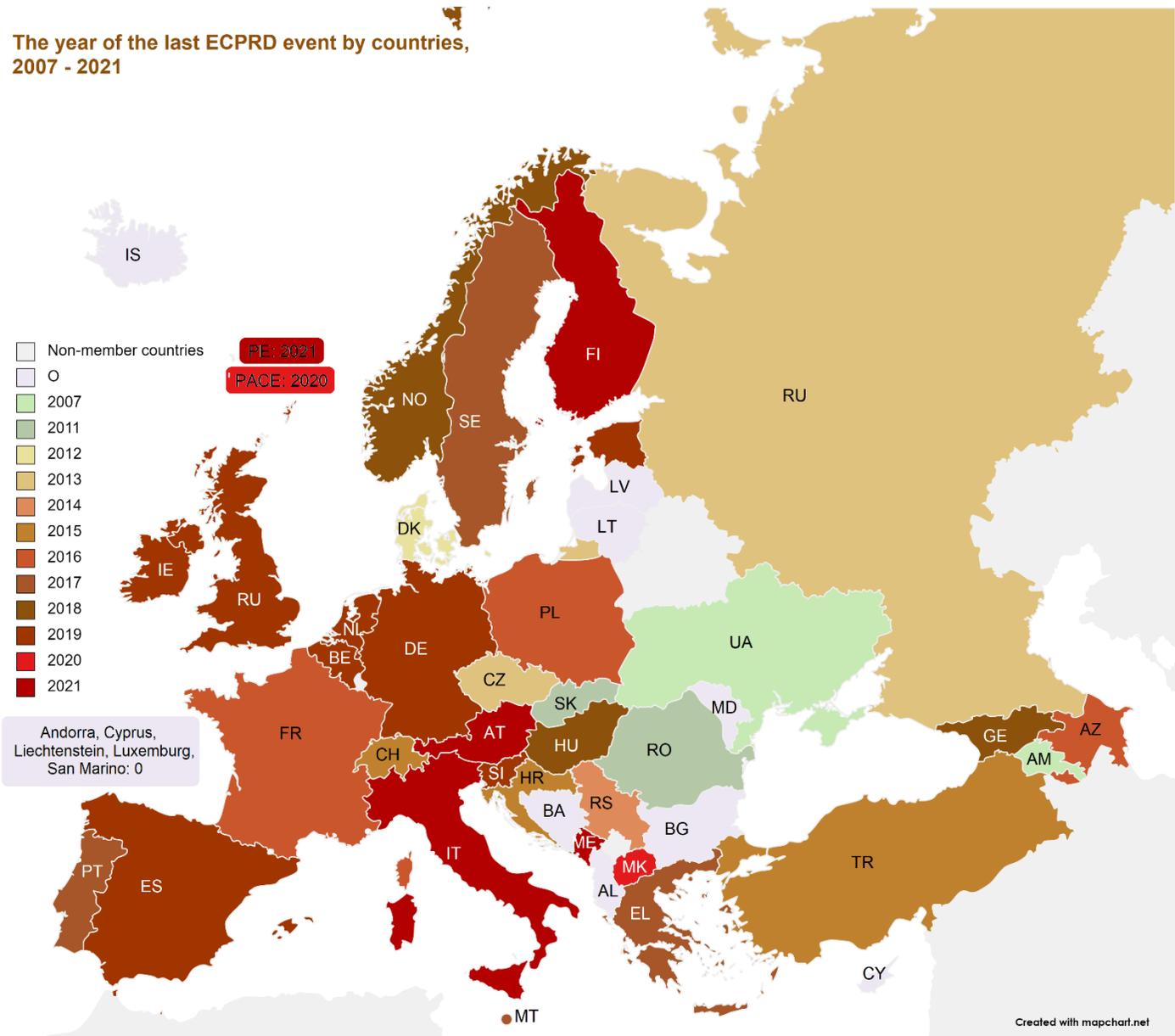
- Non-member countries
- O
- S
- A
- E + S
- A+S
- A+E
- A+E+S

PE
PACE

Andorra, Cyprus,
Liechtenstein, Luxembourg,
San Marino: 0



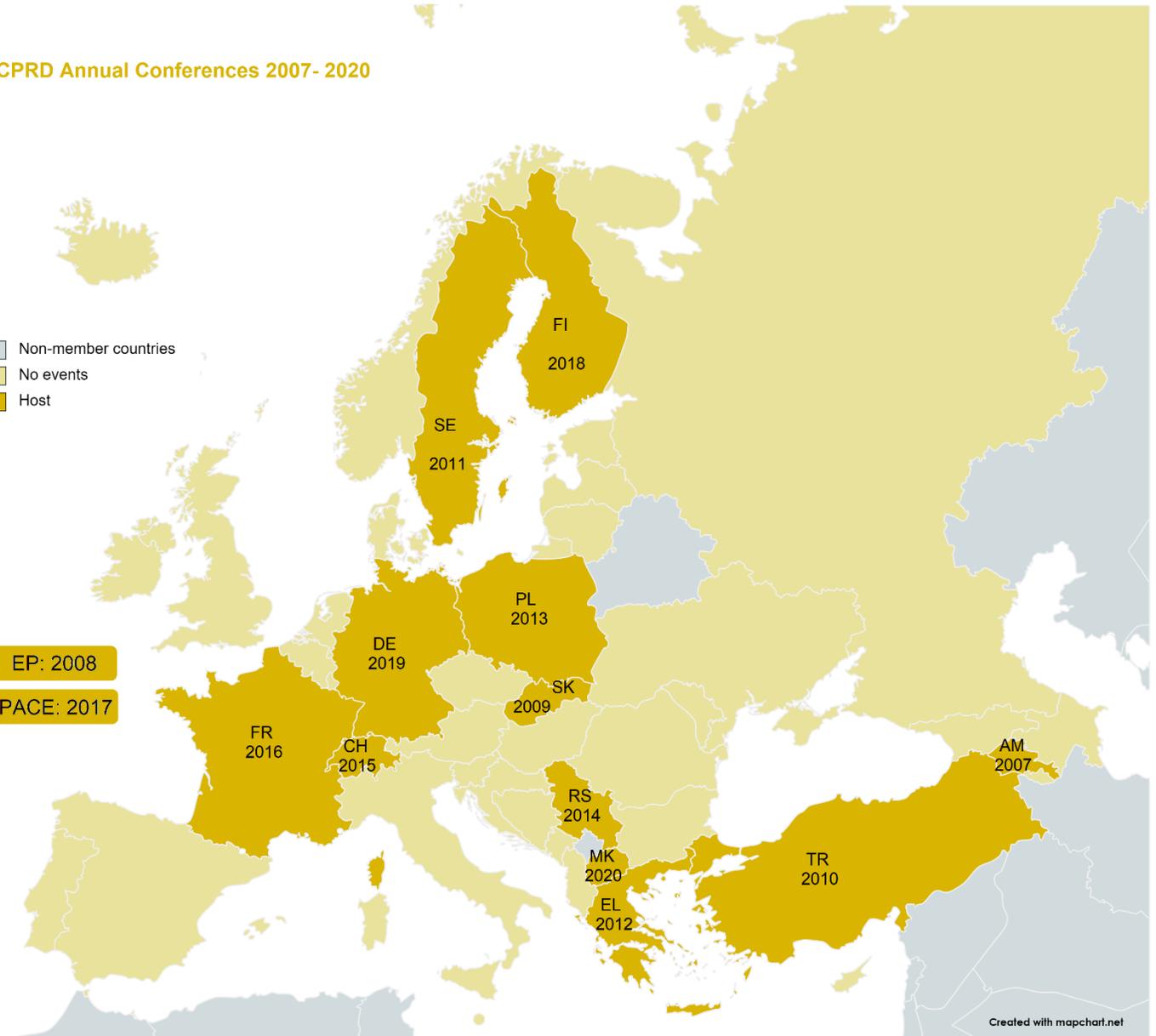
The year of the last ECPRD event by countries, 2007 - 2021



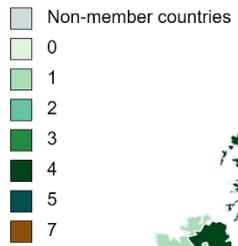
ECPRD Annual Conferences 2007- 2020

- Non-member countries
- No events
- Host

EP: 2008
PACE: 2017

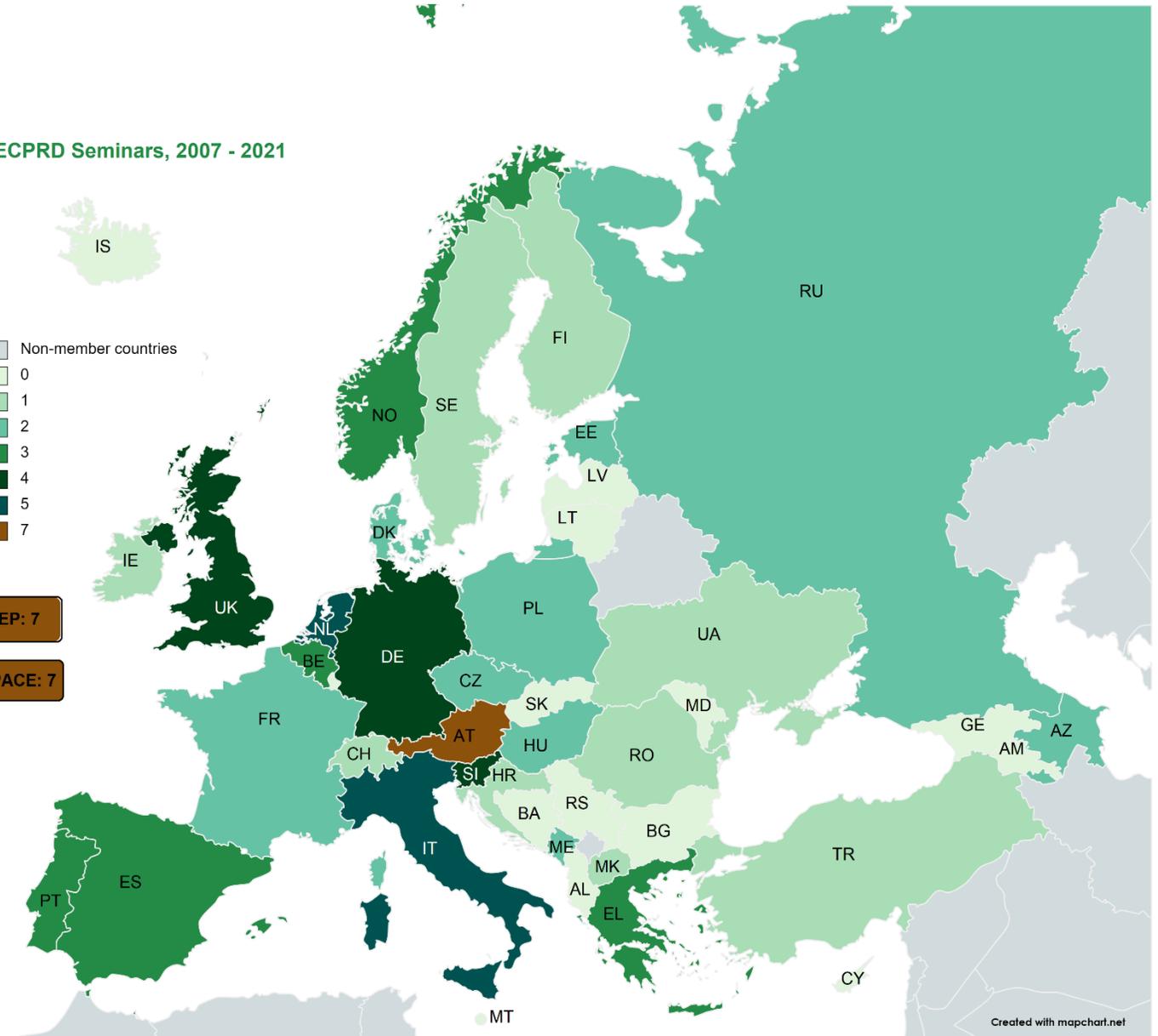


ECPRD Seminars, 2007 - 2021



EP: 7

PACE: 7



ECPRD Executive Committees, 2007 - 2021 (Last year)

- Non-member countries
- No events
- 1
- 2
- 3 or more

EP: 4 / 2021
PACE: 7 / 2020

